

VOL. XII, No. 7

DECEMBRE 1930

LE TERROIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

FORET CANADIENNE



Un géant, que, bientôt, sera couché sur le sol.

**De la Côte
Canadienne
du Pacifique
et la CALIFORNIE**



Suivez l'été. Allez vers ces côtes ensoleillées qui font fuir l'hiver et ses frimas, où le bruissement des feuilles forme une douce musique. Auto, golf, yacht, les scènes reposantes et les amusements de Vancouver et Victoria que vient de réunir le nouveau service maritime triangulaire du Canadien National. Ou bien allez chercher vers le sud les charmes incomparables de la Californie ensoleillée.

Pour plus de détail, s'adresser:

Office des billets, 10 rue Ste-Anne et Hôtel St-Roch,

Téléphone: 2-8200

CANADIEN NATIONAL

ADMINISTRATION:

EUDORE CARON
Président

J.-O. DUCASSE
Gérant de circulation

Melle F. DIONNE
Secrétaire

Bureau à Montréal:
5462 ESPLANADE,
Tél.: CRescent 113
M. GEORGES BELANGER
Représentant Général

LE TERROIR

Revue mensuelle illustrée fondée en 1918

Organe de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec

Publié et édité

PAR

Le Terroir, Limitée

41, Boulevard des Alliés, -:- Téléphone: 2-1229

REDACTION:

ALPHONSE DESILETS
Président.

G.-E. MARQUIS
Gérant.

EMILE BOITEAU, N.P.
Secrétaire.

Autres membres:

DAMASE POTVIN

J.-H. PHILIPPON

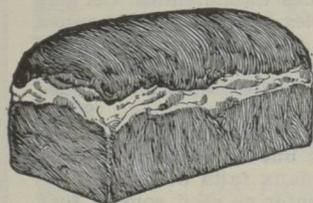
PRIX D'ABONNEMENT:

1 an: Canada: \$3.00 — Etranger: \$4.00 — Un abonnement compta pour une année entière s'il n'est pas refusé régulièrement par avis postal dès le premier numéro reçu. — Les chèques ou mandats doivent être payables à LE TERROIR, Ltée, et adressés à 41, Boulevard des Alliés, Québec.

COLLABORATION

Tous les membres de la Société des Arts, Science et Lettres sont cordialement invités à nous fournir des articles ou des notes d'actualité: Variety is the spice of life.

Toute collaboration rédigée avec soin, sur un seul côté de chaque feuille, doit être envoyée, avant le 10 du mois, au Gérant de la Rédaction: G.-E. MARQUIS, No 90, avenue Lockwell, Québec.



Boulangerie Modèle

HETHRINGTON

PAINS et
PETITS PAINS

Biscuits,
Pâtisseries, Gâteaux

GROS ET DETAIL

Livraison de ville et de
campagne

Demandez nos listes
de prix

T. HETHRINGTON

— Limitée —

358-364, rue St-Jean

Tél. 2-6636 -- Québec

Sommaire

	Page
Vive Noël toujours, <i>G.-E. Marquis</i>	3
D'un mois à l'autre, <i>Damase Potvin</i>	4
Chez nos poètes.....	6
"C'était Anne de Bretagne", <i>Alphonse Désilets</i>	7
L'Enfant, <i>J.-H. Coulombe</i>	12
Les Vengeances.....	14
Henri d'Arles, <i>Jules-S. Lesage</i>	15
Jazz, Fox-trot et Folklore, <i>G.-E. Marquis</i>	17
L'Echo Musical et Artistique, <i>J.-Horace Philippon</i>	18
Le Régime Seigneurial au Canada, <i>G.-E. Marquis</i>	20
Gustave Gagnon, <i>Alphonse Désilets</i>	24
Chez nos membres.....	25

La Banque CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et
Réserve. . \$ 14,000,000
Actif. . . \$155,000,000



La grande banque du Canada français



255 succursales au
Canada. 215 dans la Pro-
vince de Québec, 12 dans
la Cité de Québec.



Filiale à Paris:

La Banque Canadienne Nationale (FRANCE)

14, RUE AUBER
PARIS

Notre personnel est
à vos ordres.

REDIGER son TESTAMENT

est la chose la plus importante de la vie

Avez-vous pensé au vôtre?

Consultez-nous

Société d'Administration et de Fiducie

Administratrice et fiduciaire

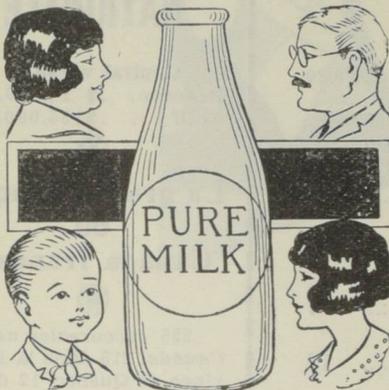
5 est, rue St-Jacques, - MONTREAL

72, Côte de la Montagne, - QUEBEC

IMMEUBLES CREDIT FONCIER

FRANCO-CANADIEN

LE LAIT PUR



de saveur douce et agréable, est le bien des enfants, pourvu qu'il soit

**CLARIFIÉ
ET
PASTEURISÉ**

Protégez votre famille et tous ceux qui vous sont chers en demandant toujours la

**MARQUE
FRONTENAC
LAIT, CREME,
BEURRE,**

CREME GLACEE
Fournisseurs de la Goutte de Lait et du Château Frontenac.

La Laiterie Frontenac Limitée

142, de l'Église, QUÉBEC Tél. 7175 - 7176

VOLUME DE LITTÉRATURE CANADIENNE NOUVELLE COLLECTION CANADIENNE GRANGER-MAME

La Librairie Granger est heureuse de présenter une attrayante réédition de livres canadiens bien connus et même célèbre, mais épuisés depuis plusieurs années et devenus rares. Sur les instances de nombreux bibliophiles et fervents des choses de chez-nous, notre maison vient d'éditer avec grand soin et met aujourd'hui en vente une magnifique collection d'oeuvres canadiennes, dues à quelques-uns de nos écrivains les plus estimés. L'histoire, la biographie, la légende, les récits savoureux du terroir, la vie et les coutumes de nos ancêtres, voilà le fond de cette collection nationale. La typographie, l'illustration et la reliure de ces beaux livres ont été particulièrement soignées.

DUPUY, PAUL — Les Illustrations canadiennes.

Nous trouvons dans cet ouvrage de courtes biographies des grandes Figures de notre Histoire. Deux volumes petit in-40 de 142 pages chacun, illustrés, brochés. Prix les deux volumes. \$1.00

FAUCHER de ST. MAURICE — Contes et Récits.

(A la brunante, A la veillée). Dans cet ouvrage l'auteur offre à la jeunesse des contes qui lui parleront du passé. Trois volumes in-80 de 168 pages chacun, avec quelques illustrations, brochés. Prix les trois volumes. \$1.25

LEMAY, PAMPHILE — Contes Vrais. Simple Récits écrits d'une manière attrayante. Volume in-80 de 234 pages avec illustrations, broché. Prix .50

ROULEAU, E. E. — Légendes Canadiennes. Cet ouvrage contient plusieurs légendes que les bonnes populations de la région de Québec se transmettent de générations en générations. Deux volumes petit in-40 de 133 pages chacun, avec illustrations, brochés. Prix les deux volumes. \$1.00

ROUSSEAU, EDMOND — La Monongahéla. Dans ces pages, l'auteur a pour but de vulgariser et de populariser un des principaux faits de notre Histoire nationale et de présenter ce récit sous la forme la plus intéressante. Volume in-8 de 234 pages, avec illustrations, broché.65

ROQUEBRUNE, de ROBERT — Les Habits Rouges. L'auteur de cet ouvrage est un canadien et ce volume a pour cadre les temps troublés de 1837-1838. Volume in-8 de 220 pages, avec illustrations. Pleine reliure toile. \$1.25

TACHE, J. C. — Les Sablons. (Ile de Sable). Sous forme de récit et avec des aperçus pittoresques l'auteur donne un historique de l'Ile de Sable qui dans sa situation géographique fait le vis-à-vis du Cap Breton. Volume in-8 de 164 pages, avec illustrations, broché. \$1.25

GRANGER FRÈRES

Limitée

LIBRAIRES, PAPETIERS, IMPORTATEURS

32, Notre-Dame, Ouest, Montréal

Bureau 2-7595 Développement, Impression
Téls.: Rés. 2-1011 et Agrandissement

W. B. EDWARDS

PHOTOGRAPHE COMMERCIAL

225, rue St-Jean et 9 rue Buade - QUEBEC
Photographie panoramique Illustration de catalogue

Téléphone: 2-1925

Louis A. Pouliot, C.R., LL. D. Alfred Nadeau, C.R.

POULIOT & NADEAU

AVOCATS

BARRISTERS & SOLICITORS

93, rue St-Pierre, - QUEBEC

LE TERROIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

ORGANE de la SOCIÉTÉ des ARTS, SCIENCES et LETTRES de QUEBEC

Vol. XII No 7

— BUREAU, 41, Boulevard des Alliés, QUEBEC —

Décembre 1930

Vive Noël Toujours !

Vive Noël !

C'est la grande fête de l'année.

Jeunes et vieux, tous la voient venir avec bonheur.

Au printemps de la vie, elle fait naître mille projets et rêves; au soir de l'existence, elle rappelle les beaux jours de jadis.

Bambins et adolescents attendent le 25 décembre avec hâte pour les cadeaux que leur apportera le bon Père Noël.

Les papas et les mamans dressent avec joie l'arbre traditionnel et le garnissent de jouets.

Puis il y a, au-dessus des réjouissances en famille, les cérémonies religieuses : la touchante Messe de Minuit, dans un décor qui attendrit toujours.

Les riches n'oublient pas les pauvres, à cette époque, et l'on voit les apôtres de la Guignolée faire ample provision pour les deshérités de la fortune.

C'est peut-être là l'un des plus beaux gestes, accompli avec un sourire aux lèvres, que ces braves voyageurs puissent faire.

Jésus est venu au monde pour nous racheter. Il s'est choisi douze disciples. "Allez et enseignez toutes les nations", leur dit-il.

Il a surtout prêché par l'exemple, et l'Eglise qu'il a fondée est restée solidement assise sur ses bases.

Nés au sein de cette Eglise, par la grâce du Tout-Puissant, nous participons avec joie à toutes ses fêtes.

Noël ouvre la série! C'est un anniversaire joyeux, qui remplit l'âme d'allégresse : "Jouez haut-bois, résonnez musettes."

Rien comme une messe de Minuit, dans une église de campagne, pour rajeunir le cœur de ceux qui y sont nés.

Et les vieux cantiques de Noël, quel charme de les entendre chanter de nouveau, dans ces temples rustiques!

Bien que chaque Noël ajoute un peu plus de neige à mes cheveux, chaque année, j'ai hâte quand même que cette fête arrive.

Elle me rajeunit, me semble-t-il, et ravive ma foi.

Vive Noël toujours !

G.-E. MARQUIS.

D'UN MOIS A L'AUTRE

Par DAMASE POTVIN

L'HIVER nous est arrivé. A chacune de ses visites, nous nous demandons quel parti cherchons-nous à tirer de notre hiver au point de vue utilitaire. L'avons-nous jamais, à la ville comme à la campagne, considéré comme un capital qui pourrait facilement rapporter? Ne serait-ce pas notre paresse seule qui aurait proclamé "morte-saison" cette longue période de l'année pendant laquelle nous aimons à rendre les points aux marmottes? N'en faisons-nous pas plutôt une saison mortelle?

A la campagne, n'abuse-t-on pas de la vie intérieure, de la bonne chère, du surchauffage, enfin, du désœuvrement? Nos petites industries se meurent. Les rouets ne ronronnent plus dans le silence de la grand'salle; le bâti, solide et rude, du métier à tisser se dresse encore dans la clarté d'une fenêtre de la cuisine qui donne sur le "chemin du roi"; il est armé de toutes ses pièces, mais l'on n'entend plus que très rarement, les jours d'hiver, les coups sourds du battant sur les fils tendus de la chaîne, et le déclanchement mou des "marches" de bois blanc, luisantes d'usage, détachant tantôt des notes criardes, tantôt des notes comme enrouées. On ne tisse plus du côté des femmes. Et les hommes? Quand ils ne vont pas dans les chantiers de coupe de bois, ils se contentent de sacrifier quelques heures de leur journée, à battre le grain au "moulin à cheval", et le reste du temps, ils le passent à fumer près du gros poêle à "trois ponts", laissant aux petits garçons le soin du train-train aux étables, après l'école.

* * *

Et la petite industrie se meurt, est morte. On ne sait plus utiliser les rebuts de bois qui pourrissent, qui se perdent. On ne se sent plus même le courage d'aller tendre des collets et des pièges aux lièvres dans la forêt proche. Notre paysan, bref, est devenu une cigale accomplie, si l'on nous permet cette comparaison. Aussi, quelle déperdition dans les campagnes, l'hiver! Cette saison devrait pourtant voir chacun de nos cultivateurs mué en charpentier qui charpente, en menuisier qui répare, en forgeron qui forge, en cordonnier qui ressemelle, qui radaube. Que d'économies il amasserait ainsi pendant l'hiver qui lui permettrait ainsi de tirer le meilleur parti des résultats de l'été précédent et de réparer ceux de l'été qui va venir.

Non, notre hiver québécois n'est pas le "monstre" multiforme que l'on prétend qu'il est. Il n'est pas, non plus, la "morte-saison" pour le cultivateur actif, prévenant, prévoyant pas plus qu'il ne l'est pour le citadin ayant un brin d'esprit civique. En dehors de la petite industrie et des sports bien compris et rémunérateurs, le paysan et le citadin, en hiver, peuvent aussi lire, étudier, s'instruire, suivre des cours dans des éco-

les spéciales. Ils peuvent réparer et préparer. Et tout cela, sans préjudice, au contraire, à l'article "Amusement", du côté social.

* * *

L'autre jour, dans la grande salle or et rouge du Conseil Législatif s'est ouverte, selon le cérémonial ordinaire, la quatrième session de la dix-septième Législature de Québec. La cérémonie, avec tous ses détails quelque peu prétentieux, a suivi son cours... quelle que soit la tristesse de grands deuils recents. Tout était beau, charmant, joyeux. Les toilettes de dames rayonnaient des tons les plus chatoyants qui le disputaient avec ceux des uniformes officiels et tranchant sur les sévères habits de gala des ministres... Mais l'on n'a jamais su pourquoi, en cette suprême circonstance de la vie sociale des populations du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne,—dont nous sommes,—les députés, qui sont les véritables représentants du peuple souverain, se tiennent, tout simplement, tout uniment, debout en arrière de la salle, avec le "vulgum pecus", et vêtus du simple habit de rue, quand ils auraient dû être appelés à porter à cet instant, perruque poudrée, fraise, gilet brodé, culotte d'argent, souliers à boucles, talons rouges, et tricorne... Mystère des vieilles coutumes anglaises!...

N'importe, ce n'est pas sans plaisir que nous constatons, chaque année, combien notre vieille province de Québec est fidèle à ses traditions même les plus anodines. Et il se trouve que c'est précisément cette province de Québec que l'on se plaint en toute occasion à taxer de déloyauté, elle qui est le coin de l'Amérique où l'on se plaint tant à conserver intactes, à "grandsiècliser", disait Jules Vallès, notamment ces vieilles coutumes parlementaires anglaises qui font que notre Parlement, à certains moments, devient comme un Westminster en miniature et qui, depuis longtemps, ont été remisées, par les autres provinces, au grenier des vieilles lunes...

* * *

En effet, nous nous sommes laissés dire que dans les autres parties de la Confédération Canadienne, ces cérémonies qui marquent l'ouverture des sessions parlementaires prennent le caractère de la plus américaine démocratie. On y serait "yankee" jusqu'au débraillé.

Dans notre province de Québec, au contraire, il ne nous manque plus, à bien dire, que les perruques poudrées pour faire revivre, dans notre coin laurentien, la "Old England" de Georges III. C'est qu'au "pays de Québec", comme l'a dit avec tant d'émotion Louis Hémon, "rien ne change", la loyauté comme le reste.

Il semble que pour tous, nous ayons, enfoncé comme un clou dans le cerveau ce vers de Sainte-Beuve :
Notre, vivre et mourir dans la même maison

L'autre jour donc, dans la salle or et rouge des Conseillers Législatifs, tout s'est passé comme aux jours les plus brillants du régime actuel. Pour ceux qui ont vu déjà et qui verront, notre loyauté, encore une fois, en face seulement de ces manifestations sociales, devrait être à l'abri de tout soupçon.

* * *

La tranquillité et le calme sont revenus dans le vieux port de Québec. Même les grands travaux en cours depuis au delà de quatre ans, se ralentissent pour laisser passer l'hiver et son classique "triste cortège" dans son implacable marche à travers notre pays.

Notre vieux port de Québec a pris, enfin, la place qu'il doit occuper parmi les grands ports de mer du continent nord-américain. Tout le monde s'en réjouit car cela fait l'affaire de tout le monde. La cité de Québec est située sur les bords du Saint-Laurent, au confluent de la rivière Saint-Charles, à cent-quatre-vingt milles du Golfe Saint-Laurent, à l'intérieur des terres, et à cent-soixante-six milles au dessous du havre de Montréal, sur la grande voie fluviale.

Le port de Québec a été favorisé d'une manière spéciale par la nature et il a été justement appelé le "port-naturel du Canada." Il possède des facilités exceptionnelles pour l'accommodation des vaisseaux de fort tonnage et peut recevoir les plus grands navires à passagers et les plus gros cargos qui existent actuellement dans le monde entier. La distance entre la ville de Québec et le port de Liverpool est maintenant franchie en six jours. Québec est situé à cinq cent milles plus près de Liverpool que ne l'est New-York. Voilà autant d'avantages.

Bien avant l'arrivée de Champlain, en 1608, les sauvages avaient choisi comme lieu principal d'embarquement et débarquement de leurs canots un endroit au pied de la falaise où déboucha, plus tard, la côte connue sous le nom de "Côte de la Canoterie". Les

Français, dans la suite, améliorèrent cette place d'accostage pour les navires qui arrivaient de France et cet endroit, graduellement, fut développé de façon à rencontrer les besoins du commerce.

* * *

Et ce fut le point de départ des développements du port de Québec, à l'endroit où se trouve, aujourd'hui, le Bassin Louise. Dès le début, les quais étaient construits par des intérêts particuliers, le long de la rivière Saint-Charles, aussi au long du fleuve, des deux côtés de la Pointe-à-Carcy; mais tout cela sans qu'aucun plan général ne fut jamais suivi. En 1805 un acte du Parlement constitua en corporation la Maison de la Trinité qui fut la première corporation qui avait juridiction d'administrer le port et le Corps des Pilotes. En 1858, la Corporation des Commissaires du Havre de Québec a été constituée et ces deux corps publics ont exercé leurs fonctions simultanément jusqu'en 1876 alors que les pouvoirs de la Maison de la Trinité furent transférés à la Commission du Port de Québec. En 1912, le nombre des membres de la Commission qui était de neuf fut réduit à trois y compris le président. Ces commissaires sont nommés par ordre en conseil et demeurent à ce poste jusqu'à bon plaisir, sous la juridiction du Ministre de la Marine. Ajoutons, pour compléter cette courte esquisse historique du port de Québec, le plus vieux du continent, peut-on dire, que les présidents de la Commission du Havre qui se sont succédés depuis 1859 ont été l'hon. M. George Pemberton, M. W. Whitehall, M. John Sharple, l'hon. M. P. J. O. Chauveau, M. Alexander Woods, M. P. V. Valin, M. Edmond Giroux, M. J. B. Loliberté, M. Victor Chateauvert, Sir William Price, l'hon. M. D. O. Lespérance, M. David Watson, l'hon. M. Gérard Power, et le président actuel, M. J. C. A'Meara, soit, quatorze présidents en soixante ans.

OU EST ALLEE LA VOILE BLANCHE DE JADIS?



"Voiture d'eau" moderne qui glisse sur les flots à une allure de 35 à 40 noeuds à l'heure.

CHEZ NOS POÈTES

NEIGE

Voici la neige en tourbillons
Qui danse, vole et se démène
Mes chers amis, quels rigodons
Par les monts, la ville, la plaine ;

C'est embrouillé, c'est aveuglant,
Autour de moi tout se tortille
L'univers, en domino blanc,
Comme un fou, gambade et frétille.

La trombe vire et va son train
Le soleil n'est plus de ce monde.
J'entends comme des voix d'airain :
Eh ! c'est le vent qui siffle et gronde.

L'orchestre à clairons à tambours
Avec des instruments à cordes.
L'avalanche croule toujours,
Il neige à Dieu miséricorde.

La sagesse dit : "Cloîtrons-nous".
Ne courez pas à l'aventure ;
Pauvres captifs sous les verrous
Admirez de loin la nature.

Seul, l'oiseau de neige, à l'oeil clair,
Se délecte dans la tempête.
Flocon vivant, esprit de l'air
Il tournoie et crie à tue-tête.

Je vois passer son petit corps
Dans le remous blanc qui l'emporte.
Il fait des tribords, des babords
Selon que le vent se comporte.

La nuit descend à pas comptés,
Mais non sans quelque résistance
La blancheur et l'obscurité
Se provoquent dans la distance

Le sapin vert, se tenant droit,
Nargue la bourrasque folâtre.
Il est là planté comme un roi
Qui se prélassa au coin de l'âtre.

Pour lui, les frimas semblent chauds,
Même il joue avec la tourmente.
La rafale bat la campagne.
A quoi sert d'y mettre le nez ?
Je m'endors comme un chat d'Espagne.

BENJAMIN SULTE.

NOËL ! O GRANDE NUIT !

Noël ! ô grande Nuit ! Nuit de la sainte Etable !
La Vierge a son enfant, et d'un coeur résigné,
Dans la crèche, il faut bien, met son cher nouveau-né,
Que réchauffent le boeuf et l'âne, secourables.

Bethléem ! Voix du ciel ! Vision ineffable.
Annonçant : "Gloire et Paix" aux bergers étonnés,
O candide concours de pasteurs prosternés
Devant l'humble Sauveur sous ce toit misérable !

Dieu naissant sous César, sur la paille, transi,
Tu fais fi des palais pour nous apprendre ainsi
L'exquise humilité, le rien de la richesse ;

Tu te fais tout petit pour t'approcher de nous ;
Et Ta bonté nous aide à nous mettre à genoux,
Et l'on vient humblement adorer Ta faiblesse.

Albert FERLAND.

—oO—

NOTRE LANGUE

Un jour, d'âpres marins, vénérés parmi nous,
L'apportèrent du sol des menhirs et des landes,
Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux vieux refrains dolents des ballades normandes.

Nous avons conservé l'idiome légué
Par ces héros quittant pour nos bois leurs falaises,
Et, bien que par moments on le crut subjugué,
Il est encore vainqueur sous les couleurs anglaises.

Et nul n'osera plus désormais opprimer
Ce langage aujourd'hui si ferme et si vivace,
Et les persécuteurs n'ont pu le supprimer,
Parce qu'il doit durer autant que notre race.

Essayer d'arrêter son élan, c'est vouloir
Empêcher les bourgeons et les roses d'éclorre ;
Tenter d'anéantir son charme et son pouvoir.
C'est rêver d'abolir les rayons de l'aurore.

Brille donc à jamais sous le regard de Dieu,
O langue des anciens ! Combats et civilise,
Et sois toujours pour nous la colonne de feu
Qui guidait les Hébreux vers la Terre promise !

William CHAPMAN.

“ C'était Anne de Bretagne... ”

Par ALPHONSE DESILETS

Il est, nous raconte Anatole LeBras, une vieille superstition bretonne qui défend d'occuper une maison neuve avant qu'une personne amie en ait franchi le seuil et prononcé, devant le brasier ardent, des paroles de bon présage.

La chaire d'histoire de la Société des Arts, Sciences et Lettres est une maison neuve, et le conférencier de ce soir eût hésité à en franchir le seuil si l'accueil généreux de son président n'était un présage de votre parfaite indulgence.

D'ailleurs, peut-on ne pas se sentir à l'aise, même sous le feu ardent des plus jolis yeux, lorsqu'il s'agit d'évoquer le souvenir d'une reine aimée, dont l'image a souri dans nos rêves d'enfants, et dont le nom revient toujours dans les tendres chansons et les complaintes maternelles :

“ C'était Anne de Bretagne,
“ Duchesse en sabots,
“ En sabots, mirlontaine...
“ Vive les sabots de bois!... ”

Qui d'entre nous n'a savouré le charme exquis, la douceur émotive et la touchante simplicité de ces berceuses d'autrefois? On dirait que, d'avoir franchi les océans, et d'avoir voltigé des lèvres de nos grand-mères autour des berceaux de nos petits elles ont récupéré toute la fraîcheur et toute la grâce de leurs origines populaires.

D'Anne de Bretagne, le nom fut ainsi sur toutes les lèvres et l'image dans tous les coeurs. Car, elle incarne pour nous, Français de Nouvelle-France, toute une époque d'héroïsme et de merveilleux. Elle apparaît, avec son équipage de féerie, à l'arrière-plan du tableau inoublié, où s'illustre la naissance d'une nation nouvelle sur un sol vierge encore. Et cette grande dame, cette reine toute puissante, mais bonne aux humbles gens, s'avance glorieuse au bras des rois, et souriante au sein des foules populaires.

Pour l'historien elle occupe une place unique dans le cadre qui s'étend, par exemple, de Jeanne d'Arc à François Ier, et de Christophe Colomb à Jacques-Cartier. Elle naquit à Nantes, capitale présomptive du duché de Bretagne, en 1477, et mourut au château de Blois, sur les bords de la Loire, en l'année 1514.

* * * *

Pour comprendre le caractère de la reine Anne et pour s'expliquer toute l'affection dont le peuple breton entourait sa “bonne duchesse” il faut rouvrir au moins quelques pages de l'histoire de la Bretagne.

En ce temps là les Bretons ne voulaient pas être Français. Au temps de Celtes, leurs aïeux, ils avaient été chassés des Iles britanniques par l'invasion des Saxons, devenus les Anglais, et laissaient là-bas, sous une nouvelle domination, leurs frères écossais et irlandais.

En traversant la Manche, quelques clans celtiques se joignirent à ceux des pays de Galles et de Cornouailles. C'était après les conquêtes romaines. La gloire envahissante de Jules César avait déjà pâli devant le prestige du Roi Arthur, et Merlin l'enchanteur et les chevaliers de la Table Ronde, avaient fait oublier les derniers vestiges de la religion des druides. Les dolmens et les menhirs n'étaient déjà plus que des souvenirs d'une croyance abolie... D'ailleurs, les Bretons s'étaient convertis au christianisme avant de quitter la Grande-Bretagne pour s'établir en Armorique. Ils avaient été prêchés par Saint-Gildas, catéchisés par Saint-Hervé, et baptisés par Saint-Patrice, Saint-Judicaël et... le bon Saint-Eloi.

Mais depuis leur débarquement sur le littoral des Gaules, les Bretons avaient vu leur terre nouvelle envahie par les Francs et par les Normands, leurs voisins immédiats. Ils avaient connu la trop vaillante épée de Roland et ils avaient été vaincus, vers l'an 800, par les armées de Charlemagne. Mais peu à peu, et grâce à la vaillance des rois Morvan, Nominoé et Alain le Grand et des premiers ducs de Bretagne, l'Armorique vit bientôt sa puissance s'unifier en même temps que s'affermissait sa situation politique et économique.

Durant le Moyen-Age, les Bretons acceptèrent le régime de féodalité, mais ils l'humanisèrent. Aussi de profondes et louables traditions s'ancrèrent dans les moeurs. L'amour de la patrie et la croyance religieuse la plus solide sont restées deux vertus nationales indéfectibles chez les Bretons. Les historiens La Borderie, Daru, Dom Morice, Le Jean, Dottin et Darnio, les poète sHersart de la Villemarqué, Jean Mes-

chinot, Anatole LeBraz et Charles Le Goffic, ont convenu d'une voix unanime que l'attachement opiniâtre de la Bretagne à ses coutumes et à ses traditions peut à lui seul expliquer l'entêtement du caractère, et les alternatives de guerres désastreuses et de paix constructive, qui furent le partage de la race bretonne.

Dans ses "Études sur l'histoire de France" Châteaubriand fait un portrait saisissant de l'âme bretonne : "D'une imagination vive, et néanmoins mélancolique, d'une humeur aussi mobile que leur caractère est obstiné, les Bretons se distinguent par leur bravoure, leur fidélité, leur esprit d'indépendance, leur attachement pour la religion, leur amour pour leur pays. Fiers et susceptibles, sans ambition et peu faits pour les cours, ils ne sont avides ni d'honneurs ni de places. Ils aiment la gloire, pourvu qu'elle ne gêne en rien la simplicité de leurs habitudes... Dans les lettres, les Bretons ont montré de l'instruction, de l'originalité, de la grâce, de la finisse; témoins : Har-doin, Madame de Sévigné, Duclos et Sainte-Foix; ils ont donné à la France l'un des plus grands peintres de mœurs, après Molière, Alain-René LeSage.... Dans les armes leurs guerriers ont quelque chose d'à part qui les distingue au premier coup d'oeil des autres guerriers : sous Charles V, du Guesclin et ses compagnons Clisson, Beaumanoir, Tinténac; sous Charles VII, Tanneguy-Duchâtel; sous Henri III, La Noue, également respecté de la Ligue et des Huguenots; sous Louis XIV, c'est Duguay-Trouin; sous Louis XVI, de Lamoignon-Piquet et du Couëdic; pendant la Révolution française, Charette, d'Elbée, La-Rochejaquelein, puis La Tour-d'Auvergne. Tous ces soldats eurent des traits de ressemblance; et, par un genre d'illustration peu commun, ils furent peut-être plus estimés de l'ennemi qu'admirés de leur patrie."

Est-il besoin de rappeler ici que l'auteur de cette honorable citation, l'immortel glorificateur du "Génie du Christianisme", était breton lui-même et qu'il est né à Saint-Malo où il a ses monuments, près de celui de Jacques-Cartier?

Nous pourrions ajouter à cette nomenclature les noms d'illustres femmes qui ont aurolé la Bretagne de vertus et de qualités remarquables. Rappelons seulement le souvenir de Jeanne de Montfort et de Jeanne de Penthièvre qui précédèrent d'un siècle le règne à la fois glorieux et tragique d'Anne de Bretagne.

* * * *

La Bretagne est une presqu'île située à l'extrémité nord-ouest de la France. Elle eut son dernier roi, qui fut Nominoë, vers l'an 936. Elle ne sera plus désormais qu'un duché, jusqu'en 1491, alors qu'elle s'unira librement à la France contre laquelle elle avait lutté durant près de onze siècles.

Aujourd'hui la Bretagne, province française, est divisée en cinq départements, qui sont les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure et le Morbihan.

Mais la Bretagne se modernise, hélas! elle aussi. N'a-t-elle pas pris des allures quelque peu américaines, depuis qu'elle a construit à Plougastel, de béton armé, le "plus grand pont du monde?"

Isolée du reste du territoire, baignée par la Manche et les vagues toujours furieuses de la Mer du Nord, tourmentée par les vents incessants qui souffent

de l'Adriatique, la Bretagne est restée la terre abrupte et sévère des rudes paysans, des marins aventureux, des fiancées mélancoliques, des veuves et des orphelins aux profondes nostalgies.

Un grand poète parnassien, José-Maria de Hérédia, en a gravé l'image dans un sonnet célèbre, qui est un médaillon du plus beau ciselage :

"Pour que le sang joyeux dompte l'esprit morose,
"Il faut, tout parfumé du sel des goëmons,
"Que le souffle atlantique emplisse tes poumons;
"Arvor t'offre ses caps que la mer blanche arrose.

"L'ajonc fleurit et la bruyère est déjà rose.
"La terre des vieux clans, des nains et des démons,
"Ami, te garde encor, sur le granit des monts,
"L'homme immobile auprès de l'immuable chose.

"Viens... Partout tu verras, par les landes d'Arèz,
"Monter vers le ciel morne, infrangible cyprès,
"Le menhir sous lequel gît la cendre du brave.

"Et l'océan qui roule, en un lit d'algues d'or,
"Is la voluptueuse, et la grande Occismor,
"Bercera ton coeur triste à son murmure grave..."(1)

* * * *

En 1477, Louis XI étant roi de France et Edouard IV roi d'Angleterre, le duc François II régnait sur la Bretagne. Le 25 janvier de cette année, dans une de ces périodes de paix dont jouissait si rarement la Bretagne, Marguerite de Foix, épouse du duc François, donna le jour à une fille.

"Cet événement, disent les chroniqueurs, combla de joie le duc, qui n'avait point d'héritiers. Comme il aimait la magnificence et les plaisirs, il célébra par des fêtes et des réjouissances extraordinaires la naissance de cette enfant, et les Bretons partagèrent sincèrement le bonheur de leur souverain. François donna à sa fille un nom vénéré en Bretagne, celui d'Anne voulant ainsi la placer dès sa naissance sous la protection de l'auguste patronne de la Bretagne, sainte Anne d'Auray. Il confia son éducation à Françoise de Dinan, comtesse de Laval, femme d'un rare mérite, qui l'éleva comme une princesse destinée à régner un jour." (2)

Cependant, le duché de Bretagne, inquiété par plusieurs siècles de convoitises circonvoisines, était encore sous la menace de guerres prochaines. Aussi le duc François entretenait-il des relations suivies d'alliance avec le roi d'Angleterre, contre le roi de France et contre les Normands ses plus menaçants adversaires. Il fiança sa fille Anne, encore au berceau, avec le prince de Galles, qui mourut vers le même temps que son père le roi Edouard. Louis XI lui-même étant décédé peu après le premier fiancé de la petite duchesse, la Bretagne put respirer en paix. L'avènement de Charles VIII au trône de France, malgré les troubles domestiques que la faiblesse du duc François avait suscités en Bretagne, vit s'esquisser la première phase d'un roman d'amour platonique entre le duc

(1) "Les Trophées."

(2) "Histoire d'Anne de Bretagne", par J.-J.-E. Roy, Tours, 1881.

d'Orléans qui devait être plus tard Louis XII, et la petite duchesse Anne de Bretagne, dont la jeunesse était déjà rayonnante de charmes et de beauté. La succession du trône de Bretagne fut assurée à la jeune duchesse, par l'assemblée des Etats généraux le 8 février 1486.

Anne de Bretagne avait alors neuf ans. Une petite soeur lui était née du nom d'Isabelle. Le duc François fit une déclaration aux états de Bretagne, par laquelle il résolut que, pour assurer la tranquillité de son duché et le bonheur de ses peuples, la couronne serait dévolue à l'aînée de ses filles s'il mourait sans laisser d'enfant mâle. Il devait en être ainsi.

Dans la même année, François II tomba malade et Madame de Beaujeu, alors régente de France fit marcher une armée contre la Bretagne. Mais le duc François guérit et organisa, contre la régente, une ligue dans laquelle entrèrent l'archiduc d'Autriche Maximilien, roi des Romains, le roi de Navarre, les ducs d'Orléans, de Lorraine et de Foix, les comtes d'Angoulême, de Nevers et de Dunois, ainsi que beaucoup de seigneurs bretons et français, qui contestaient les prétentions outrées de Madame de Beaujeu. Cependant la régente n'en fut que plus ardente à poursuivre son attaque et le 28 juillet 1488, à Saint-Aubin-du-Cormier, en Bretagne, une bataille décisive donna la victoire aux armées françaises. Le duché de Bretagne passait ainsi à la discrétion du roi de France. Le 21 août 1488, par le désastreux traité du Verger, Charles VIII déterminait donc ses prétentions sur toutes les possessions du duc François II et forçait celui-ci à ne marier ses filles qu'avec le consentement du roi vainqueur. Cette condition parut au dernier duc de Bretagne la plus cruelle et la plus dure. Elle renversait tous ses projets. François II mourut de chagrin quelques semaines après cette convention qu'on avait fait ratifier par les états généraux de Bretagne.

Le duché de Bretagne allait néanmoins persister. Anne, qui était âgée de onze ans, fut reconnue duchesse régnante. Mais elle n'était pas en âge de gouverner. Elle resta sous la tutelle du maréchal de Rieux et sous la conduite de la comtesse de Laval.

* * * *

Depuis un siècle, et surtout pendant le règne de François II, le duché de Bretagne avait prospéré dans tous les domaines, intellectuel, artistique, commercial, agricole et industriel. "A cette époque, les Bretons échangeaient leurs produits avec le monde entier; leurs flottes de commerce protégées par des navires de guerre, allaient en Angleterre, en uède, en Norvège, au Portugal et même plus loin, dans les pays du Levant, où une bulle du pape Sixte IV leur donnait accès... La Bretagne possédait une industrie de tissage très prospère. François II, aidé par son ministre Pierre Landais, lui donna un nouvel essor. Des fabriques de soie furent créées à Vitry et à Nantes, tandis qu'à Rennes on fabriquait des tapisseries renommées. Des lois très sages favorisaient l'agriculture et les Bretons exportaient, (alors,) beaucoup de blé. François II n'oubliait pas non plus les arts: de nombreux peintres sur verre et enlumineurs travaillaient, protégés par leur souverain. (A Quimper des ateliers de poterie, de vaisselle et d'argenterie existaient, et là comme ailleurs des centaines de jeunes artisans

potiers, enlumineurs, meubliers, ébénistes et sculpteurs, y faisaient un sérieux apprentissage. Ces industries artistiques ont été continuées par quelques familles descendantes des premiers maîtres de Quimper, de Dinard, de St-Malo et de Paramée.)

C'est sous le règne de François II, que fut construit le château de Nantes, (fameux par ses prisons) et si magnifique que, plus tard, le Roi Henri IV s'écriait en le voyant: "Ventre Saint-Gris! ce n'étaient pas de petits sires que les Ducs de Bretagne!"

Dès 1484, des imprimeries avaient été fondées en Bretagne, perfectionnant les vieux systèmes de gravure sur bois, employés par les moines bretons. (Car de nombreux monastères existaient en Bretagne, depuis plusieurs siècles déjà, notamment la Chartreuse de Sainte-Anne d'Auray, et leur influence morale et intellectuelle ne fut pas moins considérable que celle des universités de Nantes et de Rennes.) A cette époque "le peuple breton était devenu si riche que l'on n'eût pas trouvé un seul petit village qui ne fût plein de vaisselle d'argent". (3)

Mais cette aisance populaire n'allait pas durer longtemps, malgré les conditions du traité de 1488 entre le Roi de France et le duc de Bretagne.

* * * *

Ce traité, dit du Verger, ne fut qu'un "chiffon de papier". Charles VIII, roi de France, s'imposa comme tuteur à la jeune Duchesse Anne, qui n'avait encore que douze ans.

Mais celle-ci, adroitement conseillée, fut reconnue comme Duchesse légitime par tous les Bretons, conformément aux décisions que son père François II avait fait stipuler par les Etats de Bretagne. En 1489, Charles VIII envahit, avec son armée française, les frontières bretonnes, sans déclarer la guerre. La Duchesse Anne était alors à Nantes. Le maréchal de Rieux tint les Français en échec devant Redon et leur servit de ses "chataignes" jusqu'à l'arrivée de renforts anglais, espagnols et allemands, ceux-ci envoyés par l'Empereur Maximilien d'Autriche pour aider les Bretons.

Pour protéger son pays, Anne de Bretagne consentit une alliance avec l'Autriche, et fut fiancée par procuration à Maximilien, roi des Romains, héritier du Saint-Empire. Pendant ce temps le maréchal de Rieux, tuteur de la petite duchesse, avait sollicité de Rome, secrètement, les dispenses nécessaires pour marier Anne de Bretagne au sire d'Albret, veuf et père de huit enfants. Le comte de Dunois et le chancelier de Montauban, protecteurs fidèles de la jeune duchesse, s'opposaient à ce mariage.

La petite souveraine des Bretons était à peine montée sur le trône qu'elle se vit environnée d'écueils et d'orages. Dès lors, rapportent ses historiens, "elle comprit que sa destinée dépendait d'elle-même, et elle déploya dès ce moment une fermeté de caractère et une décision réellement au-dessus de son âge. Instruite du projet de son tuteur et du sire d'Albret, Anne protesta contre de pareille démarche et fit notifier une déclaration formelle qu'elle ne serait jamais la femme du sire d'Albret. La protestation eut un grand éclat; d'Albret cria qu'on lui manquait de parole, et

(3) Danio, "Histoire de notre Bretagne".

le maréchal de Rieux, humilié, se retira de la cour de Bretagne en proférant des menaces.”

Les Français voulant profiter de la confusion qui régnait dans l'entourage de la petite duchesse essayèrent d'enlever celle-ci pendant qu'elle se trouvait à Redon. Le maréchal de Rieux et le sire d'Albret qui se trouvaient à Nantes en firent fermer les portes à la duchesse et à son escorte, que des troupes de soldats français poursuivaient depuis plusieurs jours. Il firent mander à la jeune souveraine qu'ils l'accueilleraient à Nantes et la protégeraient à condition qu'elle s'y présentât accompagnée seulement de six de ses gardes et quelle se séparât de Dunois et de Montauban.

“C'était échapper aux Français pour retomber entre els mains de ses persécuteurs. Anne refusa sans hésiter, et tourna bride pour aller chercher un refuge ailleurs. Arrivée à la Pasquelaie, à douze kilomètres de Nantes, elle apprend que d'Albret et le maréchal s'avancent avec des forces suffisantes pour dissiper son escorte et se rendre maîtres de sa personne. Loin de s'effrayer du péril qui la menace, elle retourne aussitôt sur ses pas, se met, avec Dunois, à la tête de sa petite troupe et marche résolument au-devant des rebelles. Surpris de cette fière contenance, les soldats de Nantes qui accompagnaient le maréchal de Rieux n'osèrent pas attaquer leur jeune souveraine, et rentrèrent précipitamment dans leur ville.” (4)

Durant plusieurs jours la jeune duchesse et son escorte logèrent dans les faubourgs environnants. Des négociations avaient été entamées entre elle et les Nantais lorsque “les habitants de la ville de Rennes, indignés de l'affront qui venait d'être fait à leur souveraine, vinrent en délégation au devant d'elle et la supplièrent d'honorer de sa présence la capitale de ses Etats.” La chronique du temps rapporte “qu'elle fut touchée jusqu'aux larmes de ce témoignage d'amour et de fidélité, qui lui était donné au moment même où son propre tuteur trahissant ses intérêts, osait lui fermer l'entrée de ses places et voulait la marier de force. Elle se rendit avec empressement aux vœux des habitants de Rennes, ne cessant de protester qu'elle se ferait religieuse plutôt que de donner sa main au sire d'Albret.”

Elle entra dans la ville de Rennes, avec ses fidèles défenseurs, et ce fut un triomphe et une fête auxquels prirent part tous les Rennais, du plus humble au plus puissant. Les Etats assemblés la reçurent avec de grandes démonstrations de soumission et de respect. La ville lui présenta de riches cadeaux et des chants d'allégresse célébrèrent pendant plusieurs jours l'heureux événement. (5)

C'est alors que Maximilien d'Autriche renouvela le projet de son union à la jeune duchesse Anne, et après la signature du traité de Francfort, en mars 1489, à l'âge de douze ans, Anne de Bretagne contracta par procuration, mariage officiel avec Maximilien et s'ajouta un nouveau titre à celui de Duchesse de Bretagne. Un acte enregistré dans le temps débute comme suit: “Maximilien et Anne, par la grâce de Dieu, roi et reine des Romains, duc et duchesse de Bretagne, à notre bien-aimé et féal conseiller Jehan de l'Epinau, etc...”

(4) Roy, “Hist. d'Anne de Bretagne”.

(5) “C'était Anne de Bretagne, duchesse en sabots...”

Néanmoins, les misères de la souveraine bretonne n'étaient pas finies. Maximilien engagé dans des guerres en Flandre ne s'était pas encore présenté. Le roi des Français, Charles VIII, dont les prétentions, appuyées par sa convention avec le feu père de la duchesse, avaient été frustrées par ce mariage hâtif, envoya ses armées en Bretagne et les hostilités recommencèrent. Le traître d'Albret livra Nantes et plusieurs autres villes aux Français de même que tous ses droits en pays breton. Le roi de France lui-même entra triomphalement à Nantes, parcourut le pays et vint assiéger la ville de Rennes, après avoir gagné le château de Clisson qui était un des plus forts de la Bretagne.

La duchesse avait annoncé cet événement au roi Maximilien son époux en le pressant de venir à son secours. Assiégés dans Rennes, ne recevant pas le secours qu'elle était en droit d'attendre de Maximilien, ni ceux promis par l'Angleterre, la duchesse Anne fut profondément attristée des maux dont souffraient à ce moment, à cause d'elle, tous ses chers Bretons. Elle se décida à demander la paix à la France.

Elle obtint cette paix pour elle et pour les siens, mais le roi de France se rendait maître d'une partie de la Bretagne. Embarrassés, perplexes, les ministres de la duchesse, ainsi que les fidèles Dunois et Montauban, le prince d'Orange et le Maréchal de Rieux, qui s'était remis dans les bonnes grâces de sa souveraine, proposèrent une solution définitive, qui rallia toutes les opinions. “Ce projet, disait-on, opérerait la confusion des droits des deux parties belligérantes.” Et cet expédient consistait à rompre le mariage de Maximilien avec Anne pour marier celle-ci au jeune roi Charles VIII, le vainqueur et le maître.

L'histoire a placé ici un beau portrait physique et moral d'Anne de Bretagne: “Anne touchait à sa quinzième année. ses traits étaient réguliers et ses yeux exprimaient à la fois la douceur et la vivacité; sa taille était médiocre, mais bien faite; sa démarche noble et aisée. Elle était un peu boiteuse mais à peine s'apercevait-on de ce défaut. A ces avantages physiques elle joignait les plus belles qualités de l'âme, développées par une éducation très soignée. (Elle parlait le breton, le français, le latin et le grec, et elle connaissait assez tous les beaux-arts pour les avoir pratiqués). Son discernement naturel ne permettait pas de penser qu'elle fut indifférente sur le choix d'un époux. Celui qu'on voulait lui donner se présentait à ses yeux comme l'opresseur de son pays, le spoliateur de sa famille; c'était l'épée à la main qu'il la demandait, et il ne se montrait pas vainqueur généreux. Tout cela devait inspirer de l'horreur à une jeune princesse fière, hautaine même, ferme dans ses desseins jusqu'à l'opiniâtreté, et qui ne voulait pas plus se donner un maître à elle-même qu'à la Bretagne. Les avantages personnels du mari qu'on lui proposait ne compensaient pas les torts qu'elle avait à lui reprocher. Les âges étaient assortis... Il est vrai que la perspective du trône de France devait offrir une immense compensation; cependant, une telle considération, (nous assurent ses biographes) ne paraît pas avoir influé sur la décision de la jeune duchesse. Le seul désir de terminer les calamités d'une guerre longue et sanglante lui fit

sacrifier ses propres sentiments et la décida enfin à accepter les offres de Charles VIII." (6)

Le roi fut à Rennes pour recevoir le consentement de la duchesse et régler les conditions du mariage. Puis il se rendit au château de Langeais, en Touraine, avec sa cour où la future reine le rejoignit quinze jours plus tard. Le mariage fut célébré le 6 décembre 1491. La célébration du mariage fut faite par Louis d'Amboise, évêque d'Albi, et la messe royale fut dite par Jean de Reli, confesseur du Roi, évêque d'Angers, qui donna la bénédiction nuptiale. Les témoins du Roi étaient les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême, de Foix et de Vendôme, ainsi que Guillaume de Rochefort chancelier de France. Du côté de la Reine, les témoins furent le prince d'Orange, le chancelier de Mautauban et les sires de Guéméné et de Coëtquer, nobles seigneurs de Bretagne.

La cérémonie du couronnement eut lieu quelques jours plus tard, en l'abbaye du Saint-Denis, avec une extraordinaire magnificence. La nouvelle reine était coiffée en cheveux et vêtue d'une robe de damas blanc, fleurie de lis d'or. Elle enchantait tous les regards par sa beauté, sa grâce et sa jeunesse. Entourés des personnages les plus illustres du royaume de France et du duché de Bretagne, le roi et la jeune reine entrèrent en triomphe à Paris et le peuple innombrable combla d'honneurs cette jeune princesse que tant d'infortunes et de mérites avaient rendue célèbre par toute l'Europe. "Le courage qu'elle avait montré dans l'adversité et ses vertus naturelles lui avaient gagné tous les coeurs." Le contrat de cette union royale peut être justement considéré comme l'acte d'alliance irrévocable de la Bretagne à la France.

Anne de Bretagne était devenue Reine de France, mais sans cesser de rester Duchesse de Bretagne. Elle reconnut officiellement par des avantages signalés la fidélité de ses protecteurs bretons; elle confia au prince d'Orange et au chevalier Philippe de Mautauban l'administration de son Duché, et elle obtint du Roi de France, son époux, la confirmation des libertés promises à la Bretagne.

En effet, Charles VIII jura solennellement de faire respecter les conditions suivantes :

1. — Les Bretons ne paieraient que les impôts librement votés par les représentants du peuple;

2. — Le revenu des octrois et d'autres redevances ne pourraient être affectés qu'aux besoins du pays breton;

3. — Le Parlement de Bretagne garderait seul le pouvoir juridique et les Bretons ne relèveraient que de la justice de leur pays.

D'autre part, le Roi de France donnait à son épouse, dans le cas où il la laisserait veuve sans enfant, tous ses droits sur la Bretagne et le comté de Nantes. Il y mettait toutefois cette condition qu'elle ne pût se remarier qu'avec son successeur au trône, afin de garder la Bretagne à la France.

En apprenant cet événement, qui étonna tant les puissances européennes et qui devait naturellement soulever la colère de l'empereur Maximilien d'Autriche, celui qu'on a appelé le Père des Lettres, Lau-

rent de Médécis s'écria : "Oh! quelle puissante monarchie que la France!"

Dès lors, Charles VIII et la reine Anne gouvernèrent la France et la Bretagne en paix, durant sept années. Certains historiens ont exagéré le rôle politique de la reine Anne à cette époque, allant jusqu'à lui laisser la gouverne du royaume durant l'expédition de Charles VIII en Italie, en 1493. La vérité est qu'en toutes choses Anne de Bretagne ne voulut jouer qu'un rôle de médiatrice, améliorant le sort de ses chers Bretons et tâchant de dissuader le roi de ses projets guerriers contre l'Autriche, l'Angleterre et le royaume de Naples et de Sicile.

Infiniment supérieure au roi par son jugement et sa culture elle resta la conseillère du trône, et, tenant sa cour avec dignité, avec quelque sévérité même, veillait sur la conduite des dames d'honneur et se préoccupait bien plus des soins domestiques et de l'étiquette que des affaires de l'Etat.

(A suivre)

—oOo—

"Vieilles choses. vieilles gens"

Par Georges Bouchard, M. P.

Docteur ès-lettres, Membre de la Société Royale du Canada.

L'auteur de ce livre a frappé une véritable veine.

Les 4000 exemplaires des deux éditions Beauchemin (Montréal) ont été enlevés en guère plus d'un an.

L'édition de luxe décorée de 22 bois gravés par Edwin Holgate, Prof. à l'École des Beaux Arts de Montréal et éditée par Louis Carrier a été en grande partie absorbée par les grands libraires français tels que Granger, L'Action Française, "Le Devoir" Montréal; "Le Droit" et Lafontaine, Ottawa; Librairie Garneau et "L'Action Catholique", Québec.

C'est le premier livre avec bois gravés publié au pays.

En moins d'une année, 2000 exemplaires de cette nouvelle édition furent absorbés par le commerce des livres.

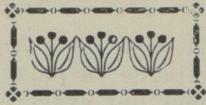
"M. Bouchard, pourrait-on dire a écrit les Géorgiques de la terre canadienne... et un commentaire détaillé, exact, à l'épopée de Marie Chapdelaine".

LOUIS DANTIN.

(Ce livre se vend au détail \$1.50).

Sous le titre de : "Other Day, Other Ways", le livre de M. Bouchard a reçu une large publicité au Canada et aux Etats-Unis. La Cie Machillan (70 Bond Street, Toronto) s'occupe maintenant de la vente de cet ouvrage au pays et à l'étranger (\$2.00 l'exemplaire relié).

(6) Daru et Roy, op. cit.



L'ENFANT



C'EST un être d'imagination et de sensibilité. Son activité reconnue va vers tout ce qui a forme : ses parents, ses jouets et les objets qui l'entourent. Rien ne semble l'émouvoir autant que ce qui frappe extérieurement ses sens, comme le bruit, les sons, les couleurs. Vouloir faire de lui, avant qu'il ait atteint l'âge adolescent, un être de logique et de raison, c'est s'acheminer vers une faillite certaine et jeter dans ses facultés la plus marquante perturbation. L'enfance est une étape de la vie humaine qui requiert des soins particuliers. L'éducation y pourvoit, mais de façon bien empirique. Il y a encore des ombres au tableau. Un peu d'observation et d'analyse nous permettraient d'y projeter quelque clarté, sinon pour les effacer complètement, du moins pour en atténuer les mauvais effets.

Si nous méditons de temps en temps sur chacune de nos responsabilités, nous remarquerons que, quand nous nous adressons à l'enfant, nous nous contentons, très souvent, de limiter nos actions à la parole ou de traduire nos suggestions par des mots. Nous avons tort, car l'enfant est incapable de raisonnement.

Nous lui avons dit : "mon enfant, sois sage, sois bon, sois studieux, sois respectueux, prie bien, écoute bien, conduis-toi bien..." Avons-nous le droit de nous étonner si, après l'émission de ces ordres, le petit être témoigne du plus opiniâtre entêtement ou se rend coupable de la plus noire ingratitude? Nous ne devrions pas, et cependant nous nous répandons en reproches, en menaces, en punitions. Notre zèle, borné dans sa nature et contrecarré dans ses manifestations immédiates, ne trouve rien de plus rationnel que d'aller quérir dans la réprimande la plénitude de sa justification. "A toute faute, le châtement"; tel paraît être son motto. Et nous nous croyons d'une logique sans pareille; nous jurons avoir amené l'enfant à accepter la punition que nous lui infligeons, quand nous évoquons dans son souvenir inquiet les recommandations encore toutes fraîches que nous lui avons faites et qu'il n'a pas suivies... Nous nous trompons grossièrement, et nous devrions rougir d'étaler ainsi une si profonde ignorance de la psychologie infantile.

Nous agissons avec l'enfant comme nous agirions avec un adulte, pas autrement; nous usons à son égard de procédés identiques à ceux dont nous userions par devers des personnes formées, et nous lui parlons un langage que nous voudrions qu'il comprît comme nous le comprenons nous-mêmes. C'est une erreur grave, lourde de conséquences désastreuses, commune à beaucoup de parents et d'éducateurs, qui frappe d'une incroyable stérilité chacun de leurs efforts. On ne peut pas être plus à côté de la droite éducation.

Nous devons traiter l'enfant en enfant, lui parler la langue qu'il comprend, le faire agir selon ses forces et ses connaissances, et le plier à une discipline adéquate à sa nature. Ce sont là des vérités de gros bon sens que nous ne pouvons pas, il me semble, oublier ni que nous ne pouvons pas observer, bien que notre apa-

thie nous conseille la vie facile, le nonchaloir si funeste à l'éducation de l'enfance.

Quoique nous employions les mêmes mots et souvent les mêmes expressions, nous ne parlons pas, l'enfant et nous, la même langue. D'où divergences de vue entre ce petit bout d'homme et l'autorité qui le façonne, et incompréhensions regrettables qui font parfois de celle-ci une mégère sans entrailles et de celui-là un chétif pâtiras.

Si les mots portent pour lui et pour nous les mêmes idées, celles-ci sont loin d'avoir pour lui et pour nous la même signification, le même pouvoir dynamique; elles résonnent différemment sur les cordes de notre sensibilité et par conséquent nous poussent à l'action avec des forces variables, quelquefois dans des sens diamétralement opposés.

Avons-nous à redresser sa volonté, à lui donner une direction, à l'orienter vers d'utiles réalisations, nous ne trouvons pas mieux à cette fin que d'invoquer certaines raisons, vieilles et retapées, qui nous paraissent à nous fort suggestives et d'une rare vertu déterminante. Convaincus que son avenir d'édifie sur le présent et que tant vaut le présent tant vaut l'avenir, nous ne cessons de lui dire doctoralement : "Mon enfant, qui veut la fin veut les moyens, et qui prend les moyens arrivera à la fin." Et nous croyons qu'il agira selon ces vues; nous prétendons ainsi accomplir une partie notable de nos devoirs.

Certes notre démonstration, issue d'un bon naturel, ne manque pas d'éloquence persuasive. Faite à des adultes, elle peut avoir des échos retentissants, constituer le point de départ de sincères amendements, tirer même de sentiments prétendus éteints de généreuses flammes de dévouement. Mais, devant le cristallin de l'enfant, dans son petit cerveau à peine formé, que signifie-t-elle, cette démonstration? Absolument rien, ou tout au plus une abstraction qu'il ne comprend pas, qu'il ne peut saisir, parce qu'il est incapable de se la représenter sous la forme d'une image. Et il n'en continuera pas moins de nous décevoir par son indocilité, alors que nous ne cesserons pas, nous non plus, d'étendre notre tendencieux endoctrinement et de nous y cramponner.

Nous sommes naïfs, vraiment, et autant que la grenouille de la fable dans ses prétentions, d'espérer que l'enfant se sentira ému par la perspective de l'avenir que nous prétendons lui faire voir. Il est si embrumé cet avenir, et si lointain! Est-ce que, réellement, son intelligence peut porter jusque là? J'en doute. A peine est-elle capable, selon les données de l'expérience, de se fixer sur de proches lendemains. Et ces lendemains, qui osera contredire qu'il les voit encore à sa façon? N'avons-nous jamais observé comme il s'ingénie à les peupler d'oiseaux bien à lui, de paysage bien à lui, de tout un monde à lui dont les coutumes n'ont rien de commun avec celles du monde de nos idées? Écoutons-le parler avec ses compagnons de même âge ou seul avec ses jouets... Cela suffit.

L'enfant s'occupe du présent. L'adulte, lui, se penche sur l'avenir. Pour l'adulte le présent, c'est déjà du passé. Pour l'enfant l'avenir, c'est de l'inaccessible. L'antinomie ne peut être plus saillante. S'il en avait la capacité, le petit parodierait ainsi le célèbre vers d'Alfred de Musset: "Je suis venu trop tôt dans des langes trop vieux." Mais il en sera tout le temps de même: entre les enfants et leurs parents, il y aura toujours, quoi que nous fassions, la différence d'une génération. Cependant je ne comprends pas bien comment cette différence puisse aveugler les parents au point qu'ils soient incapables de voir dans l'âme de leurs enfants, comme on voit sur l'écran la scène qui se déroule. Il ne peut y avoir de cloisons étanches entre l'âme paternelle et l'âme filiale qui lui est soumise, ni entre le cœur d'une mère et celui de son fils. S'il est moralement impossible à l'enfant de s'élever au niveau moyen de compréhension auquel sont parvenus ses parents, combien n'est-il pas facile pour ceux-ci de condescendre jusqu'à lui, de se faire petits comme lui, de se mêler à ses jeux, de prendre part à ses rires, de partager ses pleurs et de s'intéresser à son babillage? . . .

"Qui sait le plus sait le moins" et "qui peut le plus peut le moins". Rien de plus vrai et de plus sensé. Je ne connais à ces deux maximes, soeurs jumelles par analogie, aucune restriction de sens. Le professeur, qui les a rencontrées maintes fois dans ses études de pédagogie, trouve nécessaire de s'en inspirer dans chacune de ses explications à ses élèves. Louis Veuillot se plaisait à les appliquer dans toute leur acceptation, lui, le plus fort journaliste de son siècle, le puissant polémiste, le seul et génial écrivain qui pouvait se piquer de parler et d'écrire un français à la fois correct et pur. C'est pourquoi, dans ses lettres à sa fillette de huit ans, son style est merveilleux de simplicité et de tendresse.

Victor Hugo n'a-t-il pas été le suave vieillard des petits enfants? Certain soir il prenait plaisir à les balancer dans ses bras. Il en avait de grimpés sur ses genoux, sur ses épaules, sur son cou. Il leur contait des histoires drôles avec des mots drôles, tout simples, tout courts, tout imagés. Il les voyait s'intéresser, s'animer, se développer, se suspendre à ses lèvres, comme de jeunes oiselets au bec de leur père nourricier. Dans l'azur de leurs grands yeux émerveillés, il scrutait le fond de leur âme; et ces petites âmes ingénues, vibrantes de poésie, qu'il suivait de son intelligence avertie, se gonflaient de sentiments généreux et s'estompaient de peintures riantes comme, au printemps, l'arbuste se gonfle de sève et le sol s'estompe de gazon. Souhaitons aux pères de familles, pour le bonheur de leurs enfants, d'adopter les méthodes éducatives dont usaient avec tant de tact et d'ingéniosité ces deux immortels écrivains français.

Il y a peu de temps, j'entendais un papa parler à son fils de cinq ans. "Mon Jean, si tu veux bien obéir à ta maman, ne plus te gaver de sucreries, fuir la dissimulation et te corriger de tes violences de caractère, je t'emmènerai, dimanche après-midi, pêcher la truite au barrage des Ecureuils". — Je n'ai pas besoin de souligner les termes incompris. — L'enfant écoutait avec étonnement, il paraissait même se demander ce que signifiaient toutes ces paroles; et, au "me le promets-tu" interrogatif du père, il répondit froidement: "Je n'en veux pas d'écureuils, je m'amuse bien avec mon chat?"

"Viens-tu au lac Lunette cueillir des pommes de pin pour allumer le poêle?" disait une intelligente ma-

man à sa fillette de six ans, toutes deux en villégiature dans les montagnes. Et l'enfant qui ne connaissait rien de ces lieux, de répondre: "Mais, maman, le boullanger a laissé un gros pain sur la table . . . puis, pourquoi des lunettes? As-tu du bobo aux yeux, comme grand'mère?"

En faut-il plus pour prouver qu'en dehors de son petit monde tout est énigme pour l'enfant; que les abstractions et les circonlocutions lui sont d'incompréhensibles chinoïseries; que les mots à double et à triple sens, s'ils ne lui sont pas expliqués, déroutent fréquemment son esprit; que, pour l'instruire, nous devons partir de ce qu'il sait et monter étape par étape, avec prudence et sûreté vers ce qu'il ne sait pas, ce que nous appelons en pédagogie: procéder du connu à l'inconnu? Non; ces exemples suffisent à démontrer combien de parents se fourvoient en matière d'éducation et combien celle-ci est d'un maniement extrêmement délicat.

Souvent aussi nous estimons de sage prévoyance de donner aux enfants des conseils sur leur conduite, "pour" lorsqu'ils seront grands. Nous croyons qu'avec ces boucliers forgés de lieux-communs, ils pourront protéger leurs cœurs contre la mitraille meurtrière de la corruption et les flèches empoisonnées des trahisons. "La paresse, l'orgueil, la sensualité, tous les vices, leur affirmons-nous, préparent la jeunesse à d'épouvantables catastrophes, l'âge mûr à de cuisants remords, la vieillesse à de pétrifiants désespoirs." Nous leur exprimons une incontestable vérité, sans doute, mais encore une fois, à quoi bon ces déclamations, puisqu'ils ne nous comprennent pas?

On a chanté sur tous les tons que "gouverner, c'est prévoir" . . . oui, en politique. Mais en éducation, c'est bien plutôt "apprendre à faire prévoir." Et la différence est énorme pour qui sait la saisir.

"Laissez mûrir l'enfance dans les enfants", disait J.-J. Rousseau. Cet impératif se passe de commentaire. "L'enfant sent, pense et agit en enfant; il ne peut sentir, penser et agir qu'en enfant"; nous déséquilibrions son organisme mental quand nous le contraignons à sentir, à penser et à agir comme nous-mêmes sentirions, penserions et agirions, si nous étions des monstres à cerveaux d'hommes, à caractères d'hommes, à physiologies d'hommes et à corps d'enfants.

Mettons-nous donc à l'oeuvre plus simplement et avec moins de mollesse. La tâche n'est pas insurmontable. Nos difficultés proviennent de ce que nous compliquons trop les choses. Nombre de parents et d'éducateurs ont réussi avant nous. Pourquoi ne réussirions-nous pas à notre tour? C'est pour nous un grand bienfait d'être venus après eux: nous pouvons bénéficier de leur expérience sans devoir passer par leurs tribulations, étudier avec fruit leurs méthodes, les perfectionner au besoin et les adapter efficacement aux différents cas qui nous occupent. Les enfants d'aujourd'hui sont aussi faciles que ceux d'hier, leurs facultés ne sont pas moins ouvertes. Personnellement je les trouve plus sociables, plus débrouillards, d'une personnalité plus dégagée et partant plus plaisante. Autant de qualités acquises, que nous n'avons qu'à développer.

Acceptons comme devoir primordial de leur parler un langage qu'ils puissent comprendre: l'exemple à côté du précepte; la règle, et la manière de la mettre en pratique. Il ne s'agit que de nous y mettre: un peu de réflexion, beaucoup d'attention et d'applications

concrètes; des mots pittoresques, vivants, représentatifs. Rien de plus, rien de moins. Mais ne nous arrêtons pas là: il y a davantage. Pour bien éduquer les enfants, il faut, sans qu'ils ressentent l'impression d'être épiés:

1. Les observer, les étudier, à table, avec leurs petits amis, dans leurs jeux, leur repos, leurs conversations, partout où ils se trouvent.

2. Les aimer, les respecter, les encourager, les protéger, quelquefois les récompenser, et les entourer d'une large confiance.

3. Analyser la raison de leurs décisions, les mobiles de leurs actions, les motifs de leurs préférences et le fondement de leurs résolutions.

4.—Ne leur commander que des choses raisonnables et ne leur défendre que des choses illicites, avec douceur mais énergie et fermeté.

5.—S'efforcer de percer le mystère de leur âme, de discerner leurs aptitudes, de connaître leurs goûts, leurs inclinations, leurs énergies latentes et leur sensibilité particulière.

C'est à ces conditions seulement que nous saurons, en véritables virtuoses, jouer sur le clavier de leur âme, sans crainte d'y rencontrer jamais de fausses notes, mais sûrs d'y trouver toujours de sympathiques résonnances, les sublimes harmonies que nous aurons concertées et dont ils sont les inspirateurs émus.

Notre langage, approprié à leur âge, frappera droit leur intelligence et "fera vibrer dans leur coeur la fibre qu'il faut toucher pour les décider à l'action".

Nous pourrons enfin diriger leurs activités sur des voies où elles doivent s'engager et vers un but qu'ils atteindront sans tablature ni tourments, parce qu'il

ne sera plus voilé par les brumes opaques d'un avenir trop lointain.

Et voilà.

Cette méthode n'est pas parfaite. Elle n'a pas même le mérite d'être indiscutable. Elle peut porter des lacunes: il y a tant de "relatif" en éducation! Cependant je la crois sincèrement l'une des plus souples, l'une des plus attentives, l'une des plus pratiques, parce qu'elle tend directement, sans déviation, à former nos enfants, à préparer leur avenir, à les orienter vers leur vocation, à faire d'eux: des femmes d'ordre, dévouées et aimantes, vertueuses et réfléchies, suffisamment ornées de pudeur pour qu'elles puissent encore rougir et contenir leur langue; des hommes instruits et honnêtes, de jugement et d'initiative, capables de se tenir sur leurs deux pieds et de marcher avec fierté, la tête dans la lumière, le coeur dans la charité, la conscience dans la force.

Sans doute, tout ne sera divin; tout n'ira pas toujours comme nous nous le proposerons. Je n'ai ni le pouvoir ni la prétention de substituer l'âge d'or à notre ère. Il y aura encore des défaillances, des défections, de l'antagonisme dans les familles, dans les écoles. Nos enfants ne frémiront pas tous à nos enthousiasmes. Ils auront leurs idées, nous aurons les nôtres. Ils voudront agir à leur façon, et nous à la nôtre. N'en soyons pas surpris; n'en soyons pas attristés. Au contraire, réjouissons-nous car, comme le dit un savant éducateur: "Le monde serait laid, grand Dieu! et la vie sans grâce ni lumière, si les enfants sentaient, pensaient, agissaient comme des hommes".

J.-H. COULOMBE

LES VENGEANCES

Poème rustique, par Pamphile leMay.

Troisième et dernière édition. Granger Frères Ltée. Editeurs Montréal.

Voici un livre magnifique à présenter aux amis de France et du Canada à l'époque des fêtes. C'est un des livres remarquables de notre littérature, un livre tout pétri de terroir et de folklore, que l'auteur aimait particulièrement et qu'il avait retouché, dans le cours de sa vie, avec l'intention de le rééditer. Aujourd'hui —et ce n'est pas trop tard,— l'ouvrage est remis en librairie à la disposition de ceux qui l'attendaient depuis de nombreuses années. C'est un de nos rares poèmes dans le genre épique et peut-être le plus considérable. Le texte de cette édition est bien différent des *Vengeances* de 1878 et du *Tonkourou* qui n'en est qu'un abrégé. Les lecteurs aimeront à constater comment un auteur de chez nous a eu le souci de la forme et tenté d'améliorer son oeuvre. Une chose certaine, c'est que ce poème se lit comme un roman et

c'est pour cela sans doute qu'on a qualifié le poème rustique de roman en vers. Les scènes campagnardes y sont nombreuses et de plus la trame est liée avec les événements de 1837 et 1838. A côté de titres comme "La Sainte-Catherine", "Le Viatique", "La messe des Morts", "Les Courses", "La Fenaison", "Le Bravage", on en trouve d'autres comme "Papineau", "St-Denis", "Saint-Eustache". C'est dire que tous les Canadiens auront pour les mois à venir un livre à lire et à faire lire, qu'ils pourront donner même aux plus exigeants avec certitude de leur plaisir. Que ce soit le cadeau de l'heure parmi les livres de chez nous.

On pourra se le procurer dans plusieurs de nos librairies au prix modique de un dollar. L'ouvrage, de format in-12, est de typographie soignée et de toilette extérieure, de bongoût.

PROPOS LITTÉRAIRE

HENRI D'ARLES

HENRI Beaudé, de son nom de plume Henri D'Arles, fit ses études classiques au Petit Séminaire de Québec. C'est là qu'aux environs de 1900 je fis sa connaissance.

Au collège, déjà, il annonçait une personnalité. Le front dégagé, le regard profond et méditatif, la démarche altière et dégagée, dénotaient le jeune homme de bonne compagnie aux manières affables et distinguées.

D'ordinaire, peu communicatif, il se mêlait guère aux jeux de ses camarades. Il marchait dans la cour de récréation, la tête penchée, comme attentif à son rêve intérieur. Sa conversation était plutôt sérieuse et roulait sur des questions philosophiques ou littéraires, qui accusaient chez lui de la lecture et une rare pénétration d'esprit.

Au sortir de ses études, il entra chez les Dominicains, où l'attiraient son amour de l'étude et son talent oratoire qui captaient plutôt par le charme et l'élégance du débit que par la force entraînant de son verbe.

A vrai dire, il ne fut jamais un foudre d'éloquence, mais plutôt un aimable et docte conférencier, à la parole facile, à l'expression juste et nuancée, au style imagé, plein de métaphores, où l'artiste et l'écrivain s'unissaient pour nous décrire entre autre la féerie des ciels d'orient dans le merveilleux décor d'une nature exotique. Pour lui, vraiment, selon le mot d'Amiel "un paysage est un état d'âme".

Henri D'Arles a traité presque tous les genres: histoire, philosophie, critique littéraire, notes de voyages. A l'instar d'un Lamartine, d'un Château briand et d'un Pierre Loti, il a somptueusement décrit cette terre Palestinienne.

Voici, par exemple, un coucher de soleil: "Derrière des nuages légèrement bleutés, à travers lesquels filtrent des rayons, c'est dans l'infini où il s'endort, une projection de lustres cristallins très fins à leurs sommets et qui s'évasent en touchant les flots".

Plus loin, c'est un mausolée, qu'encadre un paysage, empreint d'une douceuse mélancolie: "Les arbres d'un vert presque noir fusent très droits. Ils ont l'air de gardes funèbres, de sentinelles de la mort, conscients de leur rôle austère, jamais lassés de veiller sur un tombeau. Le vent léger du crépuscule les frôle sans les agiter, y éteint son murmure en lesquels elles s'absorbent."

Chaque changement de décors éveille un souvenir, fait écho en son âme de poète et d'artiste.

"Le temps est humide. Pas un souffle. Les bois sont muets aujourd'hui encore. J'entends les oiseaux qui s'appellent, mais pas ces mélodies heureuses, de ces trilles brillantes qu'éveille seul le soleil. Cette mélancolie des choses a tout à la fois sa beauté et son charme.

"Mais voici enfin le soleil. Qu'il est beau. Il monte là-bas derrière les hautes murailles dont le faite se

couronne d'or, son éclat est insoutenable. La terre exhale un murmure de joie et de vie. Les maisons blanches, les minarets, les coupoles de la cité sainte sont roses et or".

A vrai dire, ces croquis Palestiniens sont comme autant de fresques à la Puvis de Chavannes, où les êtres et les choses sont comme baignés, enveloppés de mystère: "Le firmament est limpide. Des nuages légers et violets flottent là-bas, comme des îlots de rêve. La Cité Sainte s'enlève sur un fond opalin et transparent".

Mais son talent descriptif n'est jamais plus à l'aise, qu'à nous représenter les magnificences d'un arc-en-ciel qui alors se dessine dans l'atmosphère bruisseuse: "La courbe est immense. Les couleurs fraîches et distinctes savent s'unir avec un art si subtil pour former la plus parfaite alliance de teintes qui puisse être. L'on demeure en extase devant cette splendeur irrisée!"...

Et cet autre croquis artistement tracé: "Comme l'atmosphère est serein aujourd'hui. La brise charrie des senteurs printanières. Les chants des oiseaux ont une sonorité extrême. Le ciel offre une belle teinte bleue où courent de vagues reflets d'argent ou d'opale. Une ondée nocturne a purifié l'espace, abattu les subtiles grains de calcaire dont il parsème la terre. Le sol exhale une bonne odeur tendre."

Avec quelle délicatesse de touche il nous décrit ce clair de lune, dans une douceuse et féérique nuit d'orient: "Je reste longtemps à regarder les capricieux jeux de lumière quand la lune émerge derrière les monts des Oliviers. Elle est d'un jaune ardent. Elle monte en diagonale. Elle dessine sa rondeur crème. L'arrière plan de la tour des Russes se profile nettement sur son disque clair et chaud. Tout l'occident est embrasé. La crête des collines des Oliviers court se tordant dans les feux mourants. Leurs feuillages ruissèlent d'or. De grands moulins à vent trempent leurs ailes dans l'incandescence purpurée."

"Point de sensation sans art," tel est le principe que l'on pourrait appliquer à Henri D'Arles. Quand il nous trace une "Tête d'étude" qui a attiré son attention: "Le modèle revit là dans sa physionomie essentielle avec un charme discret dans un lointain mystérieux et très doux qui prend de cette chose incomplète et comme à peine éclosée une oeuvre des plus attachantes. "Notez cet "Ecce Homo", ce profil de Christ religieusement dessiné: "La ferveur, l'intensité d'expression qui l'animent, rappellent les figures dues aux vieux ciseleurs moyenageux. Tandis que par la pureté des lignes, le fini du modelé, le joli dessin de la gorge, les ondes délicieusement flottantes de ses cheveux, la scrupuleuse régularité de ses traits, il égale peut-être les plus belles oeuvres de la Renaissance."

Bref, dans ces multiples citations descriptives des beautés orientales, Henri d'Arles y révèle une âme d'artiste éprise d'idéal et sereine beauté.

Maintenant, au cours de ses études de critique, de

ses analyses des oeuvres d'un Pamphile Lemay, d'un Fréchette et d'un Crémazie, il sait bien mettre en relief leur valeur intrinsèque, comme aussi les circonstances difficiles qui ont marqué leur éclosion et leur ont acquis la reconnaissance de tout un peuple.

De Crémazie, il affectionne la nostalgique résonance de ses vers évocateurs de ces temps héroïques, où chaque épisode traçant les jalons de notre marche en avant nous prédisait de glorieuses destinées.

"Crémazie, dit-il, a de la pensée, il a une aptitude à creuser un sujet, à en tirer des ressources abondantes. Son inspiration n'est pas de suite à bout d'haleine, mais elle se prolonge et s'attarde et qui sait si la mélancolie qui imprègne son oeuvre ne lui donne pas ce charme étrange qui fait qu'elle nous attire plus irrésistiblement que les autres essais poétiques canadiens."

De même qu'il note dans l'oeuvre de Crémazie un lyrisme émouvant, il rend aussi hommage à Fréchette dont la "Légende d'un Peuple", entre autres, est d'un vibrant patriotisme, autant par l'abondance et la richesse du style que par la sonorité hugolienne de la rime, que dépare une verbosité cachant la pénurie des idées."

Comme dans les poésies de Pamphile Lemay, il se délecte à ses chants rustiques issus de la terre canadienne inspiratrice de ses meilleures oeuvres.

Avec quelle chaleur de conviction il met en vedette chez Edmond de Nevers l'écrivain et le penseur qui ont fait de lui un des publicistes les plus profonds et des plus perpicaces sur l'avenir des Canadiens-français notamment en terre d'Amérique où il voit s'ouvrir pour eux de si brillantes perspectives. En bon fils de St-Dominique qu'il se devait, après l'avoir longuement étudié, de nous entretenir du "Thomiste", qui a beaucoup, dit-il, emprunté à l'antiquité païenne comme aux Pères de l'Eglise. L'âme moderne, ajoute-t-il, doit en bonne partie aux spéculations métaphysiques de ses ancêtres moyennageux, elle leur doit ses subtilités, ses souplesses, ses finesses, parfois maladroites, toujours distinguées et rares, qui ont eu leur répercussion sur la mentalité contemporaine d'essence si religieuse."

En visitant le cimetière de son village, comme il sait rendre toute la nostalgique ambiance de ce lieu funèbre où reposent les êtres qui lui sont chers: "Une paix très douce enveloppe ce cimetière. Rien n'est venu en troubler la calme atmosphère, c'est vraiment le lieu de repos. Le sommeil des défunts est bercé au seul bruit des germes qui éclosent et des palpitations qui animent le règne végétal, à cette sourde rumeur, les oiseaux mêlent leur note perlée. Et parfois d'en haut du campanile ajouré on sonne de nouveaux deuils qui s'épandent en vibrations profondes au-dessous du champ des morts."

Ailleurs, avec des accents lyriques, il s'écrie: "O nocturnes! il émane de vous je ne sais quelle vertu magique qui transfigure les êtres, les hausse à des proportions hors nature." Une cloche teinte là-bas très loin sa modulation discrète s'élève du fond du val, ondule, souple, aérienne, émeut le vaste recueillement et fait courir un imperceptible frisson... J'aimerais à écouter longuement ses notes fluides qui montent toujours

les mêmes de cette substance inquiète impossible à fixer, laquelle éternellement s'en va, s'en va."

Bref, si Henri D'Arles est sensible aux multiples beautés de la nature, il sait rendre justice à "Nos historiens", Jacques Labrie, Michel Bibaud, F.-X. Garneau, l'abbé Ferland, Thomas Chapais et l'abbé Groulx, lequel a su si bien rendre la vie de "chez nous". Henri d'Arles possède une âme de poète, il a un coeur vibrant du patriotisme le plus pur et il souhaite rien tant que de voir son pays prospère, pour accomplir, sur ce sol d'Amérique, ses brillantes destinées.

Enfin, dans un dernier volume qui témoigne de sa large conception autant que de son activité d'esprit, il y traite d'histoire et de littérature générale, entre autres sujets: "Une page d'histoire acadienne de la survivance canadienne-française aux Etats-Unis; de la mysticité d'Alfred de Musset. Les chapitres intitulés "Fragements, art et nature," contiennent des pages exquises ou se révèle une âme sensible à la beauté des choses de la nature: "J'ai marché en forêt, me grisant des ses baumes, laissant ses silences m'envelopper, m'isoler de mes occupations..." Les promenades solitaires ne sont pas du temps perdu. Souvent l'inspiration me vient au cours d'une marche lente à travers les rues paisibles ou dans les bois. Et la nature est toujours si belle, si charmante, sur un fonds éternel, si variée dans ses effets."

Ses souvenirs de jeunesse, il les retrouve dans ces excursions furtives au "Moulin de l'Oncle Jean", au cours desquelles tout son être sensitif s'épanche en toute liberté au sein d'une nature rustique et sauvage.

Dans une de ses dernières lettres datée de Rome où il faisait des études tout en se délectant au milieu des chefs-d'oeuvres de l'antiquité, il annonçait à un de ses amis qu'il préparait une vie du Christ, sujet à la fois biblique et mystique qui l'avait toujours hanté et qu'à l'exemple d'un autre fils de St-Dominique, le Père Didon, il voulait approfondir, y apporter tout le fruit de son labeur et de son séjour en Terre Sainte à suivre les traces du Divin Maître.

Mais, l'homme propose et Dieu dispose." Dans ce centre de la Chrétienté, dans ce milieu si propice à ce grand sujet d'étude, plein d'attrait et de mystère, la mort le surprit au cours de l'été 1930. Sa disparition soudaine causa une douloureuse surprise notamment en Amérique et au Canada français.

Ai-je besoin d'ajouter que cette mort prématurée fut une perte pour la littérature canadienne, dont il était une des personnalités les plus marquantes, une de ces âmes d'élites dont un pays se fasse gloire.

Quant à nous, il nous restera toujours le souvenir de ce jeune homme de bonnes manières, au teint pâle, au front encadré d'une abondante chevelure noire, dont le regard clair et profond semblait refléter tout un monde de choses merveilleuses écloses en sa belle âme éprise d'idéal et sereine beauté qu'il contemple maintenant dans la divine et radieuse splendeur des cieux ouverts aux éternels espoirs.

Jules-S. LeSage.

Novembre 1930. Québec.

Jazz, Fox-Trot et Folklore

Par G.-E. MARQUIS

A première vue, cette trilogie de titres aux allures anglaise n'a pas d'équivalents, ou du moins de synonymes, dans la langue française.

Il y a une raison bien simple à cela. C'est que le Français, homme de mesure, de jugement et de bon goût, n'aurait pu inventer ni le jazz, ni le fox-trot, et que le folklore, chez lui, ne va pas aussi loin que chez l'anglophone. C'est pourquoi il appelle cette dernière science tout simplement la tradition et les coutumes.

Jadis, lorsque l'on voulait parler d'un français baroque, l'on disait que c'était du "petit nègre". Mais aujourd'hui le "petit nègre" s'étend à tout et il a pris le nom de jazz, de fox-trot et de bien d'autres "trots" encore, et jusqu'au folklore qui s'est mué en bouffonnerie.

Ceux qui ne fréquentent pas les cafés-dansants ou qui ne sont pas aux écoutes de la radio, ne peuvent avoir une idée de ce que l'on a baptisé du nom de jazz. Ce n'est pas de la musique, mais tout simplement de la cacophonie accompagnée de contorsions, de grimaces et de hurlements, par les instrumentistes.

Rassemblez ensemble quelques individus fortement avinés, ne connaissant aucune note de musique, et donnez leur les instruments les plus étranges, puis demandez-leur de vous jouer du jazz. Chacun s'efforcera de souffler le plus fort possible dans son instrument, ou bien encore de battre les symbales, le triangle et la grosse caisse à tour de bras... et vous aurez du jazz parfait.

C'est ce que l'on peut entendre à tous les jours, en prenant contact avec certains postes américains et même canadiens, à la radio.

Le chant devait suivre cette musique "petit nègre", et c'est sur le même ton et avec la même cadence, le même rythme, c'est-à-dire l'absence de toutes ces qualités, que se chantent la plupart des compositions vocales américaines. Les chanteurs s'efforcent à qui mieux mieux d'imiter tous les cris lugubres des bêtes féroces.

Il est étonnant de voir comme les Américains du nord ont vite copié tout ce qu'il y a de plus vulgaire et de plus bas chez les habitants du sud des Etats-Unis, ceux-là mêmes qu'ils ont si fortement combattus en 1866. Car il n'y a pas à le nier, tout ce jazz, tous ces chants et toutes ces danses modernes ont été copiés sur les esclaves du sud des Etats-Unis. Au lieu de s'évertuer à imiter les classiques européens, les Yankees vont chercher leur inspiration chez les noirs des plantations du Kentucky, de l'Alabama et de la Georgie.

Et que dire maintenant des danses ou fox-trots, ou turkey-trots, ou camel-trots, et autres façon de trotter de toutes les bêtes du monde, que les Yankees singent du mieux qu'ils peuvent et s'efforcent de diffuser un peu partout. Il faut aller dans un café-dansant, ou encore dans certaines salles de spectacle pour constater tout le vulgaire de ces danses dites modernes, faites tout au plus pour des êtres sans raison. Et dire qu'à Québec même il y a un grand nom-

bre d'endroits où jeunes gens et jeunes filles soi-disant de bonnes familles, s'adonnent à ces danses non seulement vulgaires mais franchement bestiales.

Reste le folklore que l'on est en train de vulgariser et de rendre bouffon.

Jadis, il y eut, à Québec, de nombreuses soirées de folklore où les meilleurs éléments de chez nous et d'ailleurs étaient invités à se faire entendre, soit pour raconter, chanter et même danser. Qui ne se rappelle, en effet, les quelques soirées du genre qui furent organisées par la Société des Arts, Sciences et Lettres, à l'Auditorium, et qui pourrait dire qu'il y avait quelque chose de répréhensible dans ces représentations?

Aujourd'hui, malheureusement, le genre Ladébauche se propage un peu partout et, à défaut de l'esprit d'un Bourgeois, l'on y ajoute des grossièretés, des vulgarités et surtout l'on emploie un langage à faire rougir tout Canadien français fier de ses origines.

Rappeler les coutumes, les chansons, les danses, les métiers du terroir, tels que pratiqués jadis par nos ancêtres et suivant l'interprétation qu'en donne, depuis quelques années, la compagnie du Pacifique Canadien, c'est louable et même très louable, et nous ne pouvons faire mieux que d'applaudir à cette initiative de la grande compagnie ferroviaire canadienne. Mais quand de simples pitres de foires, et ceci s'applique aux deux sexes, se mettent en frais de surenchérir, l'on en voit de belle et surtout l'on entend des couplets qui seraient tout au plus à leur place dans une cabane de bois rond dans la forêt, que devant un microphone de radio ou sur une scène théâtrale.

Il est à désirer que les programmes radiodiffusés soient soumis à un censeur officiel, afin d'empêcher la propagation des niaiseries que l'on y débite parfois.

Pendant longtemps on a dit que les Canadiens français étaient un peuple de gentilshommes. Je crains que nous soyons entrés dans une ère qui nous fera perdre rapidement cette réputation, avec les contacts de plus en plus nombreux que nous avons avec les Yankees, soit par les voyages, soit par les voies aériennes, au moyen de la radio.

Nous ne pouvons pas évidemment contrôler les concerts qui sont émis par les postes américains, mais nous pourrions bien contrôler, par exemple, ce qui part de chez nous, et c'est pourquoi nous faisons un appel à ce sujet à tous ceux qui pourraient nous aider dans ce sens.

Notre tenacité nous a bien valu du cinéma français, dans toutes les salles de spectacle de Québec, et, jusqu'à présent, du bon cinéma français, très intéressant et très instructif. Pourquoi ne tenterions-nous pas d'obtenir des programmes plus appropriés à notre mentalité à nos coutumes et à nos aspirations, dans les postes de radiodiffusion de la province de Québec?

Quant au reste, le jazz, le fox-trot et les miaulements lugubres des chants américains tâchons de faire comprendre aux nôtres que c'est se rapprocher des bêtes que de les imiter et sachons cultiver, chez nous, tout ce qui peut maintenir nos belles traditions françaises: la pureté de notre langue et la dignité de notre maintien.

L'Écho Musical et Artistique

Par J.-Horace Philippon, Avocat

PREMIERE MANIFESTATION.

Le 15 novembre dernier, au luxueux hôtel Clarendon, l'Association des Chanteurs de Québec, récemment fondée, inaugurerait ses activités par un grand dîner-causerie, à la fin duquel les convives eurent l'avantage d'entendre un très joli programme musical.

Après les santés du Roi et du Pape, et les chants appropriés à chacune de ces santés, le président présenta à l'auditoire l'éminent conférencier que l'Association avait l'honneur de recevoir. Puis, prenant la parole, M. l'abbé J. de Smet, directeur de la Maîtrise Notre-Dame, sut trouver des paroles très élogieuses à l'adresse de l'Association, l'assurant qu'elle venait à son heure, qu'elle répondait à un besoin, et qu'elle avait un rôle très important à jouer ici, pour le maintien du beau et du bon dans le chant, et tout spécialement pour la survivance de la bonne chanson. Puis entrant dans le vif de son sujet, il fit un magnifique exposé du "développement du chant religieux et profane en Occident." L'auditoire, à plusieurs reprises, ne lui menagea pas ses applaudissements. Ils étaient mérités. Car l'étude de M. de Smet, très élaborée, clairement agencée, sut l'intéresser vivement.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs, et plus particulièrement aux membres de l'Association des Chanteurs, un résumé assez fidèle de cette savante conférence:

DU 1er au 7ième SIECLE.

L'Eglise fait un choix des textes, s'occupe de la technique et de l'exécution. La langue était liturgique romaine. *Technique*: composition sur l'échelle des modes diatoniques, — elle ne garda que l'instrument vocal. *Exécution*: c'était la quasi égalité des notes ou le legato perpétuel.

DU 7ième au 12ième SIECLE.

St-Grégoire le Grande composa l'antiphonaire et fonda la première maîtrise: Schola. De semblables maîtrises sont fondées à Canterbury, Aix-la-Chapelle Metz, St-Gall. Le chant Grégorien se diffusa dans ces pays; il s'enrichit de pièces nouvelles. Le 11ième siècle s'est aussi enrichi de drames liturgiques.

Au 12ième les notes prennent une valeur déterminée; Au 13ième la mode signifiera une base rythmique employée à la base d'une composition. On voit naître le chant profane dans les chansons françaises qui sont colportées par les troubadours, les trouvères et les minnesangers. Le contre-point se produit qui se manifeste dans les chants profanes et religieux sous forme de chant, de rondelle, motet, etc.

Le 14ième SIECLE apporte un développement concernant la valeur des notes, introduit une mesure et commence un certain chromatisme.

LE 15ième SIECLE, l'âge d'or du contre-point, est illustré par la fameuse école Flamande dont le principal représentant est Joskin.

LE 16ième SIECLE. le mode de do apparaît pour la première fois avec droit de cité. Des transformations se font dans les modes anciens. C'est dans ce siècle qu'apparaît le ballet; que le contre-point se développe de plus en plus. Enfin, ces transformations se continuent au travers le 17ième jusqu'au 18ième et tous ces mouvements se résument en deux grands héros: Handel et Jean Sébastien Bach. Ici M. l'abbé de Smet fait un magnifique parallèle entre ces deux grands musiciens. Mais qu'était devenu le chant religieux? Le chant de la Réforme n'a rien produit au point de vue musical. Le chant grégorien décline et s'en va en décadence. Le plein chant et la musique figurée s'introduisaient dans les sanctuaires. Et malgré les efforts de Grégoire XII et Paul V la réforme du chant grégorien avorta. La musique religieuse polyphonique est portée au plus haut point par Palestrina. Et le conférencier termine par un exposé très précis sur l'influence de Palestrina dans ce domaine.

En passant, nous remercions M. l'abbé de Smet des belles et grandes leçons qu'il sut tirer de son étude, et qu'il adressa à l'Association des Chanteurs. Ses membres sauront gré à M. de Smet d'avoir montré le bien qu'ils peuvent accomplir dans le domaine du chant en associant ainsi leurs bonnes volontés et leurs talents.

Plusieurs sociétés avaient délégué des représentants à cette première manifestation de l'Association des Chanteurs. Ainsi, à la table d'honneur, et aux premières tables, en plus du président et du conférencier, on remarquait: M. François Coulonval, représentant la Société de Bienfaisance Belge, M. le Major Ernest Legaré, président de la Société des Arts, Sciences et Lettres, M. Alphonse Désilets, président de la Société des Poètes, M. le commandeur J. Eugène Corriveau, M. F.-X. Mercier, membre d'Honneur à Vie de la Société des Arts, Sciences et Lettres, et professeur de chant à l'Institut d'Art Vocal de Québec, MM. les professeurs Emile Larochelle, et Louis Gravel, Madame Fafard-Drolet, professeur au Conservatoire Fafard-Drolet, M. le docteur J.-O. Dussault, directeur du Conservatoire National de musique, madame J. Horace Philippon, madame J.-E. Corriveau, madame Léo Vaesen, madame G.-E. Marquis et mademoiselle Yvette Marquis, mademoiselle Marguerite Fiset, MM. Napoléon Lavoie, Jos-S. Blais, Hector Faber, Léopold Christin, mesdemoiselles Fortin, de Beauceville, M. et madame J.-L. Vézina, etc, etc.

Après la conférence, M. le Commandeur Corriveau remercia M. l'abbé de Smet, au nom de l'auditoire. Et M. le Major Ernest Legaré répondit à la santé de la Société des Arts, Sciences et Lettres, dont l'Association des Chanteurs est une des filiales. Tous deux s'acquittèrent de leur tâche avec tact et éloquence.

Un très joli programme musical fut rendu par quelques articles de l'Association. Mesdemoiselles Yvette Marquis et Marguerite Fiset remportèrent un vif succès et MM. Léopold Christin et Antonio Lamontagne furent salués par de chaleureux applaudissements. Tous durent céder aux exigences de l'auditoire, et donner plusieurs rappels. Le joli programme de ce concert avait été organisé par M. J.-M. Lachance, le 1er vice-président de l'Association. Après le concert, une excellente nouvelle était transmise à l'auditoire par le président, savoir: M. l'abbé de Smet, MM. les professeurs F. X. Mercier, Louis Gravel, Emile Larochelle, ainsi que Madame Fafard-Drolet et le Docteur J.-O. Dusseault acceptaient de s'inscrire comme membres actifs de l'Association des Chanteurs de Québec.

Le président les remercia vivement de leur précieuse adhésion aux buts de l'Association, se déclara heureux

de pouvoir compter, à l'occasion, sur leurs conseils autorisés, et il profita de cette circonstance pour rendre aux professeurs de chant de Québec ainsi qu'aux directeurs de conservatoires de cette ville, un hommage sincère de gratitude et d'admiration.

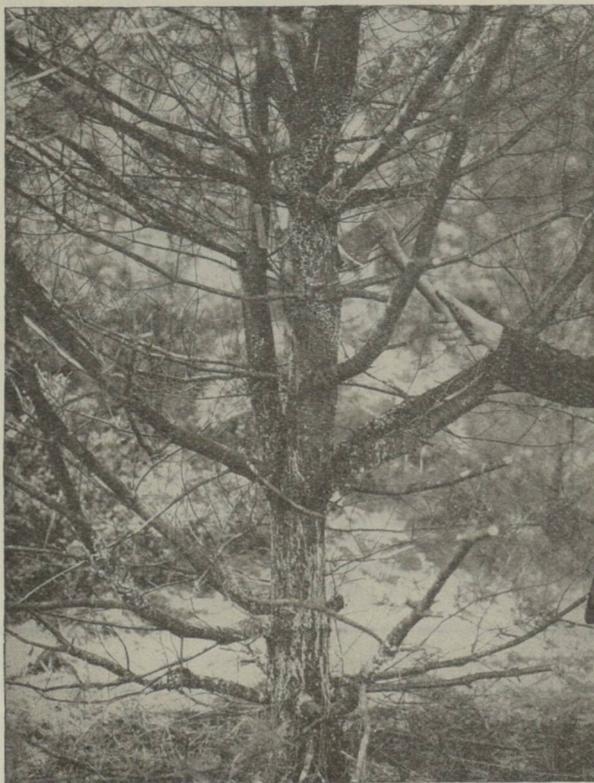
Monsieur Alphonse Désilets, président de la Société des Poètes, remercia les artistes, et souhaita à l'Association, un avenir brillant.

Cette manifestation, commencée par le chant "Vive la Canadienne", se termina, vers minuit, par "O Canada", chanté avec enthousiasme par l'assemblée.

Nous remercions de grand coeur toutes les personnes qui ont contribué au succès de ce dîner-causerie, et nous pouvons dès maintenant les assurer de notre vive gratitude.

—Québec, 3 décembre 1930.

FORET CANADIENNE



Un géant, qui, bientôt, sera couché sur le sol.

Le Régime Seigneurial au Canada ⁽¹⁾

Par G.-E. Marquis.

I

Les Compagnies Concessionnaires.

B IEN que le régime seigneurial ait été aboli définitivement en 1854, par une loi passée sous le gouvernement de l'Union, il n'en reste pas moins certains vestiges qu'il est question de faire disparaître sous peu, afin de libérer les propriétaires de terres taillées à même le domaine des anciens seigneurs, des cens et rentes qui constituent les dernières reliques de ce système. L'organisation du régime seigneurial remonte très haut dans l'histoire du pays, puisqu'elle va même au delà de Champlain.

La prise de possession du royaume du Nouveau-Monde, par Jacques Cartier, lors de ses expéditions de 1534 et 1535, avait donné à la France un territoire immense mais inconnu. Le premier navigateur et explorateur qui obtint une commission lui donnant le pouvoir d'établir une colonie dans le Nouveau-Monde, fut le marquis de La Roche, qui était en même temps nommé lieutenant-général et gouverneur des pays du Canada, de Terre-Neuve, du Labrador, de la rivière et de la Grande-Baie et de tous les pays adjacents aux territoires ci-dessus mentionnés.

L'on sait que l'expédition de La Roche échoua lamentablement. Champlain, en mettant le pied à terre à Québec, au mois de juillet 1608, se mit immédiatement à l'oeuvre pour défricher un emplacement et y asseoir son habitation. Il était investi de l'autorité suprême dans la nouvelle colonie, car il possédait à la fois les pouvoirs législatif, administratif et judiciaire, de même que les pouvoirs voulus pour octroyer des terres aux colons, aux conditions qu'il voulait. Sous son règne, trois seigneuries furent concédées :

La première, en 1623, à Louis Hébert. C'était la seigneurie du Sault-au-Matelot, près de Québec. Trois ans plus tard, ce don fait à Louis Hébert fut confirmé et sa seigneurie agrandie.

La deuxième fut concédée à Guillaume de Caen, en 1624. C'était à la fois une baronnie et une seigneurie située au Cap Tourmente. Toutefois, cette concession fut retrocédée lors de l'institution de la Compagnie des Cent-Associés, en 1663.

La troisième seigneurie fut concédée aux Révérends Pères de la Société de Jésus, en 1626. C'était la seigneurie Notre-Dame-des-Anges, le long de la rivière St-Charles.

En autant qu'on peut s'en rendre compte, ce sont là les seules seigneuries qui furent concédées par les autorités françaises, jusqu'à 1627. En 1627, le cardinal de Richelieu instituait la Compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, et il lui donnait,

quitte à révocation plus tard, l'administration de tous les territoires réclamés par la France dans le Nouveau-Monde. La première seigneurie concédée par la nouvelle Compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, en 1634, fut celle de Beauport, près de Québec, à Robert Giffard. Quelques mois après, les Pères Jésuites recevaient un nouveau don en franche aumône ou mort-main, dans la région de Montréal.

En tout et partout, la Compagnie des Cent-Associés a concédé 60 seigneuries, sans trop s'occuper que les concessionnaires remplissent les conditions exigées, c'est-à-dire de faire venir des colons de France et de voir à ce que chaque concessionnaire entreprit le défrichement de sa terre. La plupart préféraient se livrer au métier de coupeurs de bois, pour y faire la

chasse et la traite avec les Indiens.

En 1663, la Compagnie des Cent-Associés perdait sa charte, parce qu'elle n'avait pas rempli les conditions exigées par le ministre du roi, et une nouvelle société était formée sous le nom de la Compagnie des Indes Occidentales, par Colbert. Cette compagnie avait juridiction sur le Haut-Canada, l'Acadie, Terre-Neuve et tous les terrains et les îles au nord du Canada. Elle possédait des privilèges extraordinaires, tels que celui du commerce, de l'exploitation des mines, des forêts, des pêcheries; elle avait en plus le pouvoir de nommer les gouverneurs, à qui Sa Majesté accorderait des commissions. La dite compagnie, déclarait encore sa commission, étant seigneresse des terres et des îles ci-dessus mentionnées, possédait les

L'étude que nous reproduisons ci-contre sur le "Régime Seigneurial au Canada" a fait le sujet d'une causerie, il y a quelque temps, devant l'Union des Municipalités de la province de Québec, lors d'un congrès. Elle est, croyons-nous, d'actualité, étant donné que le gouvernement de la Province vient de distribuer un rapport sur les seigneuries, préparé sous la direction du Bureau des Statistiques, dont M. G.-E. Marquis est le directeur. Ce rapport officiel contient une liste des seigneuries existantes à l'heure actuelle, ainsi que le capital déterminant la valeur de ces seigneuries et les rentes qui y sont attachées. C'est par municipalité qu'on a fait cette classification et on y donne, pour chacune d'elles, le nom du seigneur, ou de la succession ou de l'administration. Nous croyons que la causerie ci-contre est le complément du rapport publié par le Bureau des Statistiques, étant donné que, vu l'abolition du régime seigneurial au Canada, depuis 1854, la génération actuelle est peu au courant de cette question. Il existe un grand nombre d'études sur le régime seigneurial, dont quelques-unes très bien faites, mais nous croyons qu'il n'y en ait aucune de supérieure à celle du professeur W. M. Monroe, Ph.D., LL.B., de l'Université de Harvard. La causerie sur "Le régime seigneurial au Canada" pourrait accompagner le rapport officiel que le Gouvernement vient de publier; elle est d'autant plus d'actualité qu'il est fortement rumeur de la présentation, à l'Assemblée Législative, d'un projet de loi qui aurait pour but le rachat des droits seigneuriaux, afin de mettre un terme au paiement des rentes seigneuriales.

(1) "The Seignorial system in Canada", par W. B. Munro, Ph. D., LL. B., a été fréquemment consulté dans la préparation de cette étude, de même que quelques autres auteurs, incidemment.

pouvoirs seigneuriaux et avait le droit de disposer des terres comme bon lui semblait, à condition, pour les censitaires, de payer les cens et rentes et autres droits seigneuriaux qu'elle jugerait à propos d'imposer. De plus, la Coutume de Paris serait la loi de la nouvelle colonie, sans qu'il fut nécessaire d'y ajouter d'autres règlements.

Malheureusement, comme celle qui l'avait précédée, la Compagnie des Indes Occidentales accomplit bien peu de choses pour développer la Nouvelle-France, et ce fut Jean Talon, nommé intendant de la Nouvelle-France, en 1665, qui fit le plus pour organiser la colonie naissante et y introduire de nouvelles industries.

Les Iroquois tenaient les habitants sans cesse en alerte, et c'est pourquoi M. Talon insista pour faire venir au pays des troupes régulières, qui les tiendraient en respect. En 1665, la Compagnie des Indes Occidentales remit partie de sa charte au roi, relativement aux concessions de terrains dans la colonie, mais elle conservait certains privilèges commerciaux.

Bref, toutes ces Cies avaient failli à leurs devoirs et leur abolition fut un bienfait pour la colonie naissante.

II

Concessions Seigneuriales sous le Régime Vice-Royal.

Sous le régime vice-royal, les concessions seigneuriales se font nombreuses et l'on voit que, de 1666 à 1668, entre autres, Jean Talon, l'intendant, concéda deux seigneuries importantes: celle de St-Maurice, à Maurice Poulin, sieur de la Fontaine, et celle de St-Michel, au sieur de Tilly.

Le gouverneur de Courcelles concéda, en 1668, une autre seigneurie près de Trois-Rivières, au sieur Jean LeMoynes.

Les officiers du régiment de Carignan-Sallière reçurent plusieurs seigneuries comme récompense des services rendus à la colonie.

En 1674, la charte de la Compagnie des Indes Occidentales fut complètement révoquée et l'on accorda aux colons le droit de faire du commerce. Donc, comme celle qui l'avait précédée, la Compagnie des Indes Occidentales avait échoué complètement dans son entreprise de colonisation de la Nouvelle-France. A partir de 1676, un édit royal déclarait que, dorénavant, toutes les concessions de terres dans la colonie seraient faites par le gouverneur et l'intendant conjointement, le tout sujet à l'approbation du roi.

L'Arrêt de Marly, passé le 8 juillet 1711, constituait une nouvelle orientation dans la concession des terrains faites par des seigneurs à leurs censitaires, afin de prévenir certaines négligences tant du côté des seigneurs que de leurs censitaires. Le premier de ces deux arrêts déclarait que tout seigneur qui n'aurait pas, dans l'espace d'un an, rempli ses obligations, perdrait ses droits. Le deuxième arrêt se rapportait aux habitants et il stipulait que tous ceux qui n'auraient pas habité et cultivé (ce que l'on appelle tenir feu et lieu) leurs concessions, dans l'espace d'un an, perdraient aussi leurs terrains.

Dans les six années qui suivirent immédiatement l'Arrêt de Marly, seulement cinq seigneuries furent concédées à des seigneurs, et, pendant les dix années subséquentes, il n'y en eut aucune.

En 1716, un ingénieur du nom de Gédéon de Catalogne visita la Nouvelle-France et fit une étude toute particulière des seigneuries. Il laissa un mémoire intitulé "Mémoire sur les Plans des Seigneuries et les Habitants de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal." Après avoir décrit très en détail ce qu'il avait constaté dans la plupart des seigneuries qu'il avait visitées, soit 91 en tout, dont la majorité appartenait à des ordres religieux (tout particulièrement les Jésuites), à des membres du Conseil Supérieur, à des juges et à d'autres personnages officiels, Catalogne faisait remarquer, entre autres choses, que la plus grande partie de ces seigneuries étaient encore en forêts et que la plupart des habitants n'étaient pas capables de cultiver, en général, plus du quart de ce qu'ils possédaient. Catalogne signalait encore le fait

que les habitants étaient appelés trop souvent à l'église, obligés de laisser leur ouvrage pour célébrer de trop nombreuses fêtes religieuses, et, de ce fait, il ne restait plus à ces colons que 90 jours d'ouvrage, entre le mois de mai et celui de septembre, et c'est pourquoi, ajoutait-il, un si grand nombre de cultivateurs abandonnaient leurs terres et s'en allaient dans la forêt, préférant sacrifier toute une récolte à la chance de faire de 30 à 40 écus.

A partir de cette date jusqu'à la fin du régime français, de nombreuses concessions de seigneuries furent faites, mais l'on s'occupait bien peu de l'Arrêt de Marly, et c'est pourquoi, un jour, un décret royal, venant de Versailles, rappela au gouverneur et à l'intendant de la Nouvelle-France, que ces arrêts devaient être mis en vigueur. Ce n'est, toutefois, qu'au mois de mai 1741 que

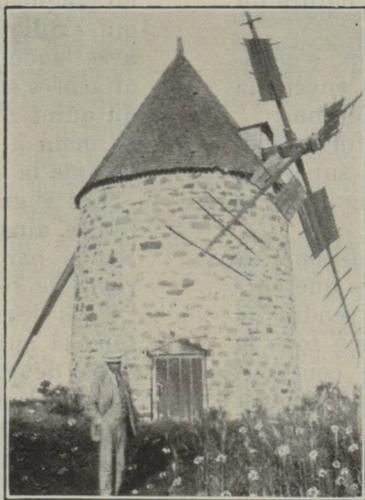
l'on se décida, à un moment donné, de faire un exemple, et la Couronne reprit le territoire de 20 seigneuries qui avaient été négligées et dont les seigneurs n'avaient pas rempli les conditions décrétées. Un grand nombre de seigneuries étaient désertées, attendu que la plus grande partie de la population adulte mâle dut se concentrer, à la fin du régime, dans les villes de Québec et de Montréal et à tous les autres endroits stratégiques, afin de faire face aux nouveaux ennemis qui avaient décidé la perte de la Nouvelle-France, pour le royaume de France.

En attendant que ce conflit soit consommé par le Traité de Paris, voyons, dans le chapitre suivant, les rapports de jadis entre seigneurs et leurs supérieurs.

III

Seigneurs, leurs Droits, leurs Pouvoirs et leurs Obligations.

Les seigneuries étaient concédées sous six formes différentes, à savoir: 1o. en franc alevu noble, 2o. en franc alevu roturier, 3o. en franche aumône, 4o. en



Un moulin banal à Ville aux Coudres.

fief ou en seigneurie, 50. en arrière-fief et 60. en censive ou en roture. De ces genres de concessions, 4 sont presque complètement ignorées, c'est-à-dire les trois premières et la dernière.

C'est donc à dire que la plupart des concessions furent faites en fiefs ou seigneuries et en censives ou rotures.

Comme nous l'avons vu précédemment, les compagnies ou la Couronne accordaient à des personnages qui avaient rendu des services, ou à des militaires, certaines étendues de terrains, le long du fleuve ou de ses tributaires, qu'ils étaient tenus eux-mêmes de subdiviser et de concéder en censives ou en rotures.

Il n'y avait pas d'étendue régulière pour ces concessions, et c'est pourquoi l'on en voit qui varient depuis de petites étendues de quelques arpents carrés, quand quelques-unes dépassent en superficie certaines municipalités européennes. Naturellement, on tenait compte, lors de ces concessions, de certaines considérations, entre autres, du rang du récipiendaire, des services qu'il avait rendus à la Couronne, de son état de fortune, de la location du terrain, de la nature du sol, etc.

Le seigneur, en recevant une concession, s'engageait à certaines obligations bien définies envers la compagnie concessionnaire ou envers la Couronne.

La première obligation était celle dite de foi et hommage, que le seigneur devait rendre à son supérieur immédiat, soit le représentant de la compagnie ou le gouverneur vice-royal.

Pendant longtemps ce fut le Château St-Louis de Québec qui fut témoin de cette scène, alors que chaque seigneur devait, tête nue et à genoux, rendre foi et hommage au gouverneur du pays. Même sous la domination anglaise, l'on continua cette coutume, mais alors c'était le gouverneur-général qui recevait ces actes de foi et hommage des seigneurs canadiens. Le dernier qui ait accompli cette cérémonie fut le seigneur J. S. Wurtele, le 3 février 1854, avant l'abolition de la tenure seigneuriale, alors que le major-général William Rowan était administrateur de la colonie.

Le seigneur devait encore, quarante jours après avoir reçu sa concession, remettre aux autorités de Québec un document intitulé "Aveu et dénombrement." Ce rapport comprenait deux choses distinctes: 1o. l'aveu était ni plus ni moins qu'un plan général de la seigneurie, avec sa location dans la colonie ses bornes et sa configuration, tandis que 2o le dénombrement était tout simplement un recensement nominal, à la suite duquel il fallait faire mention des circonstances dans lesquelles cette concession avait été faite au début et de quelle manière elle était passée aux mains du dernier seigneur, avec le terme de la tenure, l'arpentage de la seigneurie, le degré de juridiction possédé par le seigneur et plusieurs autres détails.

Un autre point qu'il importe de mentionner dans ce dénombrement, c'est que le seigneur devait indiquer le nombre de ses concessions, en arrière-fief ou en censive, et tout ce qui se rattachant aux produits provenant de ses concessions.

A venir jusqu'à 1711, il n'y avait pas d'obligations envers le seigneur de subdiviser sa seigneurie. Celui-ci était considéré par la Couronne comme propriétaire en entier de sa concession à *dominium plenum*, et

non comme simple *fideicommissis*, mais la plupart firent des sous-concessions, afin de se créer des revenus et aussi pour que la seigneurie pût être défrichée plus rapidement, suivant une des obligations de la concession.

C'est ainsi que l'on lit dans l'Arrêt de Marly passé en 1711: "Dans un an au plus, tous les habitants de la Nouvelle-France à qui Sa Majesté a concédé des terres en seigneuries et qui n'ont fait aucun défrichement, ni concédé de terrains à des colons, seront tenus de mettre ces terres en valeur et d'y installer des colons." Mais comme cet Arrêt de Marly ne fut pas observé à la lettre, il arriva que des seigneurs furent dépossédés de leurs droits de propriété et qu'ils ne devinrent dans la suite que des *fideicommissis* de la Couronne. Aujourd'hui, l'on appelle les seigneurs du genre, des agents des terres.

Une obligation onéreuse qui pesait sur le seigneur était celle communément appelée le quint, c'est-à-dire que chaque seigneur, lorsqu'il vendait une partie de sa propriété, était tenu de remettre à la Couronne un cinquième du prix de vente. C'est cette obligation qui explique un peu et même beaucoup la tenacité avec laquelle un si grand nombre de familles se sont attachées sur le bien ancestral, attendu que cet impôt du quint n'existait pas lorsqu'une terre passait d'une main à l'autre dans la même famille, c'est-à-dire lorsque la succession était en ligne directe.

Les seigneurs étaient encore obligés au service militaire, ainsi que leurs censitaires, lorsqu'ils en étaient requis par l'autorité civile. C'est ainsi qu'un édit royal de 1674, sous Louis XIV, déclarait ce qui suit: "Tous les nobles, barons, chevaliers, écuyers, vassaux et autres concessionnaires de fiefs ou d'arrière-fiefs, devront sans excuse prendre les armes et être présents au jour et à l'endroit fixés"; et c'est pourquoi, lorsque le seigneur allait présenter son acte de foi et hommage au gouverneur, il s'engageait, entre autres, au service militaire, ainsi que tous ceux qui avaient des concessions sur son fief et son arrière-fief.

Comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs militaires furent récompensés de leurs services et on leur concéda des seigneuries le long du St-Laurent ou de ses tributaires. Ces officiers, à leur tour, sous-cédèrent des terres à leurs soldats. L'on compte de 25 à 30 officiers, la plupart capitaines et lieutenants, avec plus de 400 sous-officiers et soldats, qui profitèrent de cette générosité royale et s'établirent sur des terres le long du St-Laurent et ailleurs. Rappelons quelques noms qui sont restés de ces seigneurs et qui forment notre première noblesse: de St-Ours, Saurel, Soulanges, Contre-coeur, Duguay, Varennes, Lavaltrie, Verchères, Perreault, Roch, Morel, de la Durantaye, Berthier, Chambly, Lanaudière, Grandville et un grand nombre d'autres. Plusieurs de ces familles retournèrent en France lors de la conquête, mais il n'est pas juste de déclarer que toute la noblesse nous quitta en 1760.

Ce n'était pas tout d'établir des militaires sur des terres, il fallait leur donner une occasion de fonder un foyer, et c'est pourquoi Talon, que l'on peut considérer comme le véritable père de la Nouvelle-France, fit venir de France des groupes de femmes fortes et vigoureuses, provenant de familles paysannes, de même que 15 demoiselles et dames d'extraction noble,

pour les officiers célibataires qui étaient devenus seigneurs de la Nouvelle-France. Ces femmes furent choisies sur le volet et confiées, à bord du vaisseau, à des religieuses.

Il ne faudrait pas croire que le repos de la colonie dépendait uniquement des seigneurs et de leurs censitaires. Dans chaque village, il y avait un capitaine de milice qui était chargé de voir à l'enrôlement et à la formation militaire de tous les hommes en âge de porter les armes. Ceci explique comment il se fait que lors de la Guerre de Sept-Ans, toute la population mâle du pays fut bientôt sous les armes et en état de se défendre, grâce à ce système.

Les compagnies ou la Couronne se faisaient certaines réserves lors de la concession de seigneuries, entre autres (a) le terrain nécessaire pour y construire des fortifications, (b) le chêne et le pin devant servir à la construction de navires, (c) les mines, (d) le droit de passage par les chemins publics, (e) l'usage des battures, (f) le droit d'appel des décisions judiciaires du seigneur à une cour supérieure, (g) le droit de suspendre la ratification d'une concession.

A tout prendre, ces obligations de la part des seigneurs ne sont ni onéreuses ni insupportables, quand on met en ligne de compte les droits et avantages que possédaient ces seigneurs, et c'est pourquoi l'on peut considérer que le système de tenure seigneuriale, bien qu'il ne fut que la suite mitigée de la féodalité régnant alors en France, a été d'un grand bien pour la colonie, attendu qu'il eut été bien difficile, à cette époque, de trouver un autre moyen de coloniser les terres, de les défricher et de les mettre en valeur. De plus, ces seigneurs constituèrent, dès le début, une classe supérieure, instruite, patriote et remplie de dévouement envers l'autorité supérieure. Si la colonie a pu résister si longtemps à ses nombreux ennemis les sauvages et, plus tard, les Anglais, c'est grâce au régime seigneurial, qui permettait aux seigneurs d'avoir sous leurs ordres, dans une localité bien définie, leurs censitaires, qui étaient tenus, comme nous l'avons vu il y a un instant, au régime militaire et à la défense de la colonie quand le besoin s'en faisait sentir.

Un dernier point, c'est que ces seigneurs avaient droit de basse, de moyenne et de haute justice, comme nous le verrons plus tard. Cette décentralisation judiciaire était très utile aux nouveaux colons, éparpillés un peu partout sur une vaste étendue, et ils pouvaient, sans se rendre dans les villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, soumettre leurs litiges à leurs seigneurs et obtenir justice.

IV

Les Seigneurs et les Censitaires.

Comme nous l'avons vu précédemment, le seigneur pouvait disposer de sa concession de deux façons : 1o. en arrière-fief et 2o. en censive ou en roture. Il préférerait de beaucoup cette dernière façon. La première obligation imposée par le seigneur envers ses censitaires était le paiement annuel des cens et rentes. Le cens consistait en une taxe annuelle légère imposée par le seigneur en vertu de son autorité ; dans la Nouvelle-France, le paiement de ce cens a toujours été considéré comme nominal, parce que sans valeur par

lui-même, mais plutôt comme un signe du droit légal qu'avait le seigneur d'imposer des taxes plus importantes et de réclamer des services plus considérables de ses censitaires. L'autre partie des obligations payables par les censitaires était les rentes dont ceux-ci s'acquittaient parfois en nature et parfois en argent, et quelquefois avec les deux. Par exemple, pour chaque arpent en superficie, l'on payait 30 sols et un chapon vif ou encore 20 sols et un demi-minot de grain.

Le montant des rentes (variant de 1 à 2 sous par arpent en superficie), comme celui du cens d'ailleurs, était fixé par le seigneur, au moment où la concession était faite au censitaire. Les rentes n'étaient pas ce que l'on peut appeler une obligation nominale, mais un réel fardeau sur les habitants et une source de profits assez considérables pour le seigneur. Les cens et rentes se payaient une fois par année, d'ordinaire en automne, à la St-Martin. Une autre obligation imposée aux censitaires s'appelait les lods et ventes, que l'on considérait comme une amende de commutation, quand le propriétaire d'une terre vendait, louait ou donnait son bien ou une partie d'icelui. Cette taxe s'élevait d'ordinaire, dans la Nouvelle-France, à un douzième de la valeur du bien cédé mais, dans la plupart des cas, le seigneur remettait à son censitaire, sur paiement des droits de lods et ventes, un tiers du montant qu'il avait reçu, bien qu'il n'y fût pas obligé.

Done, les seules obligations des censitaires envers les seigneurs étaient, comme on vient de le voir, le paiement du cens et rentes et les lods et ventes. En sus du paiement de ces droits fait en argent ou en nature, les censitaires avaient encore d'autres obligations d'une autre nature envers leurs seigneurs, telles que les banalités ou les droits banaux, que nous allons étudier brièvement dans le chapitre suivant.

(A suivre)



Les plaisirs de la chasse.

CHEZ NOS MEMBRES

Simple Notes d'Actualité

La question de transformer la Halle Montcalm en Monument Nationale est de nouveau à l'étude. En effet, un groupe de citoyens, sous le nom "d'Athénée" a fait des propositions à ce sujet au comité exécutif de la cité. D'autre part, S. H. le Maire aurait à coeur de faire cette transformation. La Société des Arts, Sciences et Lettres qui, depuis dix ans, réclame ces travaux, a adressé à S. H. le Maire une résolution dans laquelle elle se déclare en faveur du projet soumis par lui et forme des voeux pour qu'il se réalise le plus tôt possible.

* * *

M. Arthur Bergeron, secrétaire du département de la Voirie, a été délégué tout récemment à un congrès de l'Association des Bonnes Routes, à Winnipeg. Il a rapporté de son voyage de précieux renseignements. Entre autres choses, il a été proposé à ce congrès que le gouvernement fédéral soit appelé à dépenser au moins \$1,000,000 par année pour fins de publicité en faveur du tourisme canadien. Il s'agit de créer un mouvement d'ensemble et de faire connaître toutes les parties intéressantes du Canada. Le gouvernement de Québec n'avait pas attendu cette résolution pour se mettre à l'oeuvre, puisque depuis longtemps il consacre au delà de \$100,000 par année en publicité, dans le but d'attirer des touristes américains et autres chez nous. Souhaitons que, dans toutes les parties du Canada, l'on soit prêt à recevoir les étrangers et à leur donner, dans chaque ville, des guides compétents qui sauront les intéresser, comme déjà il y en a à Québec, à Montréal et comme il y en aura tout probablement l'été prochain aux Trois-Rivières et à Sherbrooke. C'est là un mouvement qui devrait s'étendre à toutes les villes de quelque importance, au Canada, afin que les touristes qui emploient ces guides soient bien renseignés sur l'histoire, les industries, le commerce et les avantages particuliers de chaque ville, à un point de vue quelconque.

* * *

Nous sommes heureux de nous joindre aux membres du Barreau de Québec pour offrir, bien qu'un peu tardivement, nos vives félicitations à l'honorable juge C.-A. Choquette, qui était reçu avocat il y a cinquante ans passés. Nous lui souhaitons bonne santé, afin qu'il puisse continuer à exercer le ministère paternel, pour ne pas dire religieux, qui lui a été confié depuis un couple d'années. Le juge Choquette est encore alerte comme un jeune homme et il ne manque jamais une fête intellectuelle ou sportive et il sait encourager les jeunes, non seulement par sa présence mais par ses bons conseils et par des dons généreux.

* * *

"L'Événement" organisait, récemment, une exposi-

tion industrielle, au Manège de Québec. Le succès a dépassé les espérances des promoteurs de ce salon, et pendant trois ou quatre jours tout Québec a défilé devant les stands où figuraient de nombreux produits canadiens remarquables par leurs qualités et par la toilette agréable dans laquelle ils étaient présentés. Un grand nombre de coupes ont été données, ainsi que des médailles, pour récompenser les exposants qui avaient le plus beau exhibit. Naturellement, les étalages du gouvernement provincial étaient hors concours, car les départements des Terres, de l'Agriculture, des Mines et des Pêcheries s'étaient surpassés, malgré le peu de temps à leur disposition pour ces installations. Nous tenons à féliciter tout spécialement "L'Événement" à ce propos, pour avoir pris l'initiative de cette exposition, la première du genre à Québec, et en particulier M. J.-H. Fortier, le propriétaire de ce journal. Nous souhaitons, de plus, que l'on répète ces expositions chaque année à l'avenir.

* * *

C'est M. J.-Auguste Galibois, rédacteur au "Soleil" qui inaugura, le 29 novembre dernier, les causeries du samedi soir de la Société des Arts, Sciences et Lettres, pour ses membres. Comme d'habitude, cette causerie avait lieu à la salle du Comité des Finances, à l'Hôtel de Ville, devant un auditoire considérable, le plus considérable que l'on ait vu à ces causeries du samedi soir. M. Galibois avait choisi comme sujet de sa causerie "Goethe et Napoléon après Iéna-Auerstedt". Les seuls noms des deux principaux personnages de cette causerie suffisaient pour attirer l'attention de tous ceux qui connaissent le génie qui a caractérisé ces deux grands hommes, l'un dans le domaine de la littérature et de la musique et l'autre dans tous les domaines, pourrait-on dire, mais tout particulièrement dans l'art de faire la guerre et des conquêtes. Il serait trop long même de résumer ici le travail de M. Galibois. Qu'il nous suffise de dire qu'en cette occasion l'auteur a maintenu sa réputation de causeur captivant, par la solidité de son exposition et l'érudition avec laquelle il sait traiter son sujet. En outre d'être un ancien combattant de la Grande-Guerre, M. Galibois a parcouru tout spécialement les oeuvres qui traitent de Napoléon et il sait à bien dire par coeur, chacune des étapes de sa vie. Souhaitons que les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres aient de nouveau le plaisir de l'entendre sous peu. C'est M. Frédéric St-Pierre, avocat, qui a remercié le conférencier, dans des termes choisis et fort à propos.

* * *

Récemment, le lieutenant-colonel Oscar Gilbert, propriétaire de l'Hôtel St-Roch, était nommé président du Club de la Réforme de Québec. C'est un honneur qui mérite d'être signalé et nous nous empressons

d'offrir au nouveau titulaire nos vives félicitations, en même temps que nos vœux pour un fructueux règne.

* * *

Bien qu'un peu en retard, vu que nous n'avons pas publié, dans le numéro de novembre, de notes sur nos membres, nous nous faisons un plaisir, en même temps qu'un devoir, d'offrir à M. Robert Taschereau, le nouveau député de Bellechasse, nos plus sincères félicitations pour le succès qu'il a remporté dans ce comté, au mois d'octobre dernier. Si "bon sang ne saurait

mentir", une belle carrière s'ouvre au nouveau député. C'est ce que nous lui souhaitons de tout coeur.

* * *

Une nouvelle série de Cours pour la préparation de guides historiques a été commencé au Club de la Reforme, en novembre. Ces cours sont organisés pour la sixième fois par la Commission de guides historiques, filiale de la société des Arts, Sciences et Lettres. M. G.-E. Marquis en est le secrétaire-directeur; il est aidé d'un personnel de quinze professeurs tirés sur le volet.

Gustave Gagnon

La Société des Arts, Sciences et Lettres a pris une large part du deuil qui affecte tout Québec par la mort du grand artiste canadien-français que fut Gustave Gagnon.

Né à Louiseville, comté de Maskinongé, en 1842, du notaire Charles-Edouard Gagnon et de Madame Marie-Jeanne Durand, Gustave Gagnon fit ses études classiques au collège-séminaire de Joliette. Dès cette époque se révélèrent sa vocation et son talent de musicien. Comme son contemporain et ami Octave de Châtillon, du séminaire de Nicolet, il consacra, durant sa vie de collègue, plus de temps à la musique qu'aux thèmes grecs et aux sciences exactes. Néanmoins la littérature et la philosophie le munirent d'une culture générale par où s'explique l'élévation de son esprit et de son inspiration artistique.

Gustave Gagnon était jeune encore lorsqu'il entreprit des études suivies de musique, à Montréal, avec son beau-frère Paul Letondal, organiste aveugle, déjà célèbre par tout le pays. En 1862, il vint à Québec et succéda bientôt à son frère Ernest Gagnon, comme organiste à Saint-Jean-Baptiste.

C'est alors qu'il était au Faubourg que Gustave Gagnon fonda l'Union Musicale de Québec. Cette élite d'amateurs et d'artistes locaux a continué l'oeuvre de son fondateur pour la joie des amis de la bonne musique et pour la gloire du nom canadien-français.

Vers cette époque aussi le jeune musicien avait été l'un des fondateurs de notre Académie de Musique, à laquelle des grands maîtres européens ont décerné les éloges les plus autorisés.

En 1870, Gustave Gagnon fut à Paris pour y perfectionner sa technique musicale. Il étudia sous les professeurs les plus recherchés des artistes du temps, Durand, Chauvet et Marmontel. Il s'y adonna principalement à l'étude de l'harmonie et de l'orgue. De son séjour en France, Gustave Gagnon rapporta, avec un raffinement plus intense de son art, une tournure d'esprit enjouée, pétillante et alerte, qui n'amoindrit en rien son caractère canadien déjà si sympathique et sa cordialité naturelle.

Un demi-siècle durant, Gustave Gagnon est resté l'organiste et le maître de chapelle de la paroisse Notre-Dame, c'est-à-dire de la basilique de Québec. Et l'on sait qu'avant le "Motu proprio" les offices reli-

gieux de nos grandes paroisses offraient de véritables concerts de musique vocale et instrumentale. La musique sacrée la plus classique comme la plus populaire n'avait point de secret pour le coryphée de Notre-Dame. Et des musiciens étrangers, en grand nombre, se faisaient une fête de venir en cette ville et en cette église pour savourer une jouissance esthétique que peu de paroisses offraient à cette époque.

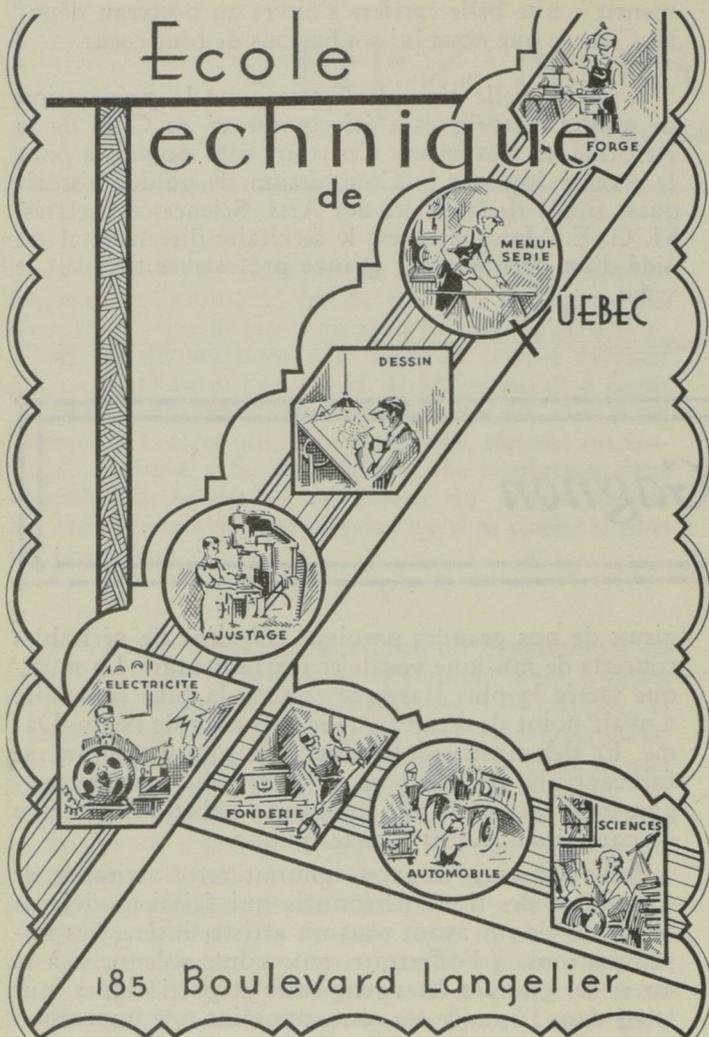
Mais Gustave Gagnon ignorait cette attirance de son art et des dons personnels qui faisaient déjà sa célébrité. Ce fut avant tout un artiste sincère. Ses improvisations, à l'offertoire, aux saluts solennels, à la sortie des grandes fêtes religieuses et patriotiques, ont laissé dans l'âme de ses contemporains une impression profonde et impérissable. Combien de fois, et avec quelle puissance, il a fait chanter, prier, pleurer, gémir, et gronder ses grandes orgues? Et combien de musiciens, venus à son insu pour l'entendre, ont essayé de noter et de reconstituer les thèmes de son inspiration. Son interprétation de la musique sacrée élevait les âmes et remuait intensément les coeurs.

Gustave Gagnon fut aussi un professeur idéal. Il enseigna la musique et le chant à plusieurs générations d'étudiants, au Séminaire de Québec, à l'École Normale Laval, et à des milliers d'élèves et de disciples en particulier. Des centaines de musiciens et de musiciennes, de chanteurs et de chanteuses se réclament aujourd'hui, avec fierté, d'avoir été des élèves de Gustave Gagnon.

Aimé et vénéré de tous ceux qui l'ont connu, ce grand artiste de chez nous a laissé derrière lui, avec d'universels regrets, le souvenir d'un citoyen exemplaire, d'un maître autorisé, d'un ami fidèle et précieux, et le prestige assez rare de nos jours d'un idéaliste entraînant et réalisateur. Ses oeuvres admirables sont assez solides pour garantir la durabilité de sa gloire.

La Société des Arts, Sciences et Lettres se réjouit de compter, au nombre de ses membres les plus distingués, M. Henri Gagnon, son fils, et son digne successeur à la tribune de la basilique métropolitaine de Québec.

Alphonse DESILETS



185 Boulevard Langelier

ÉCOLE TECHNIQUE DE QUÉBEC
BOULEVARD LANGELIER
QUÉBEC

Fondation du Gouvernement Provincial

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Dessin — Mathématiques — Sciences

ENTRAINEMENT MANUEL

Mécanique d'automobile et d'ajustage.
 — Forge. — Fonderie. — Menuiserie.
 — Modèlerie. — Electricité.

DIPLOME OFFICIEL

Des bourses sont accordées aux élèves méritants.

Prospectus sur demande.

La Cie F. X. Drolet
Québec

INGENIEURS-MECANICIENS

— et —

FONDEURS

Spécialités:

Ascenseurs Modernes — Bornes-Fontaines — Soudure Électrique

206, RUE DU PONT, - Tél.: 2-6030

LA CAISSE D'ÉCONOMIE

de NOTRE-DAME de QUÉBEC

Tous devraient avoir un compte d'épargne à la Caisse d'Économie.

L'on ne saurait trop recommander l'importance de l'épargne régulière, qui seule conduit à l'indépendance financière.

Impossible de trouver un meilleur endroit pour vos économies.

La seule Banque d'Épargne à QUÉBEC

Tél.: ATELIER 2-8715

Une visite est sollicitée

JOSEPH HEBERT

ELECTRICIEN LICENCIE

Ferblantier, Plombier, Electricien-Licencié

Poseur d'Appareils à Eau Chaude

45, RUE DU PONT,

— QUEBEC.

Fondée en 1872

O. Chalifour Inc.

Bois et Menuiserie de Qualité

126, rue Prince-Edouard,

— — QUEBEC.



**POURQUOI NE PAS DEVENIR
ARTISTE OU ARCHITECTE**

EN SUIVANT LES COURS GRATUITS QUI SE DONNENT

A QUEBEC

**A l'Ecole des Beaux-Arts,
37, rue Saint-Joachim.**

A MONTREAL

**A l'Ecole des Beaux-Arts,
3450, rue Saint-Urbain.**

Où l'on enseigne (COURS DU JOUR ET DU SOIR) :

**L'Architecture, la peinture, la sculpture,
la gravure, l'art décoratif, le dessin sous
toutes ses formes, de même que les scien-
ces appliquées à l'architecture.**

**Pour renseignements, on n'a qu'à s'adresser au
directeur de chacune de ces écoles.**

CONNAISSONS NOTRE PROVINCE

La province de Québec possède un admirable réseau routier qui couvre son territoire entier et réunit entre elles ses régions les plus éloignées.

Il n'y a pas de raison d'aller chercher ailleurs ce que l'on trouve en si grande abondance chez nous.

Désirez-vous visiter les endroits historiques les plus célèbres du pays, les centres industriels et commerciaux les plus importants, les plages les plus populaires? Des routes modernes et parfaitement entretenues vous y conduiront. Tous les goûts, si difficiles soient-ils, peuvent être satisfaits, car les routes tour à tour côtoient la mer, traversant les forêts, escaladant les montagnes, contournent les lacs, longent les rivières et courent à travers les plaines, au milieu de paysages d'un grandiose beauté, dont la diversité même empêche qu'ils ne deviennent monotones.

Pour vous aider à préparer d'agréables excursions à travers la province, le BUREAU PROVINCIAL DU TOURISME vous adressera gratuitement, sur demande, sa carte routière et touristique et il vous donnera avec plaisir les renseignements additionnels dont vous pourrez avoir besoin. Le Ministère de la Voirie et des Mines vient de publier, sous le titre de "SUR LES ROUTES DE QUÉBEC", un guide complet des routes de la province.

" SUR LES ROUTES DE QUÉBEC "

Un Guide Indispensable

Le Ministère de la Voirie et des Mines vient de publier, sous le titre de "SUR LES ROUTES DE QUÉBEC", un guide complet des routes de la province.

Cet indispensable auxiliaire du touriste forme un volume de près de 900 pages. Il contient une description générale de la province, une description détaillée de cinquante-et-une routes. Chaque description formant un chapitre, une carte générale, 76 cartes de sections de routes et 33 cartes d'entrées et de sorties de villes, un chapitre de renseignements généraux sur les règlements de circulation, de douanes, de chasse, de pêche, etc., et est complété par 325 photographies des principaux points de la province.

Tous les automobilistes qui veulent se renseigner sur les endroits qu'ils visitent, ou se documenter sur la province, se doivent de se procurer ce volume.

**EDITIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE EN VENTE
AU PRIX DE \$2.00, PORT PAYE, AU MINISTÈRE DE
LA VOIRIE, A QUÉBEC, ET AU BUREAU DE LA
VOIRIE, A MONTREAL, 96, RUE ST-JACQUES EST,
AINSI QUE DANS LES PRINCIPALES LIBRAIRIES.**

Ministère de la Voirie et des Mines
HOTEL DU GOUVERNEMENT
QUÉBEC

Hon. J. E. PERREAULT,
Ministre.

Arthur BERGERON,
Secrétaire.

J. L. BOULANGER,
Sous-Ministre.

CONSULTEZ LE
PACIFIQUE CANADIEN
—————
POUR TOUS LES VOYAGES

CANADA

EUROPE

CROISIÈRES

ETATS-UNIS

ORIENT

Billets pour toutes les destinations

Renseignements fournis gratuitement — Itinéraires préparés
avec soin — Service incomparable — Satisfaction
absolue — Plaquettes illustrées sur demande.

Bureaux des billets à Québec: — 30, rue St-Jean, Tél. 2-0093
Château Frontenac, Tél. 2-1840 — Gare du Palais, Tél.
2-0663 — Détails supplémentaires en s'adressant à :

CHS-A. LANGEVIN,

Agent Général Service
des voyageurs,

GARE DU PALAIS, QUEBEC

Agence Générale de Navigation Océanique. — Toutes les lignes circulant du Canada et des
Etats-Unis représentées.

Plusieurs recettes sont publiées dans ce magazine pour desserts, et la manière facile de préparer les mets délicieux en employant les essences "SUPREME".

ESSENCES SUPREME

POUR OBTENIR UNE SAVEUR EXQUISE
Employez les Essences "SUPREME",
DANS LE :
Sirop, Sucre à la crème, Crème Glacée,
Gâteaux, Gelées, Blanc Manger.

Les Essences
Fabriquées par
"SUPREME" Enr., Québec.



Avec l'essence d'érable "SUPREME" vous ferez un sirop de table délicieux, équivalent sinon meilleur au vrai sirop d'érable et à un prix très économique.